

FIA de droit français

ECUREUIL TONIQUE

RAPPORT ANNUEL

au 31 décembre 2024

Société de Gestion : Natixis Investment Managers International

Dépositaire : Caceis Bank

Commissaire aux Comptes: Mazars





Sommaire

| | Page |
|---|------|
| 4. Pannaut de Castian | 2 |
| 1. Rapport de Gestion | 3 |
| a) Politique d'investissement | 3 |
| ■ Politique de gestion | |
| b) Informations sur l'OPC | 8 |
| ■ Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice | |
| ■ Changements substantiels intervenus au cours de l'exercice et à venir | |
| ■ OPC Indiciel | |
| ■ Fonds de fonds alternatifs | |
| ■ Réglementation SFTR | |
| ■ Accès à la documentation | |
| c) Informations sur les risques | 9 |
| ■ Méthode de calcul du risque global | |
| ■ Effet de levier | |
| ■ Exposition à la titrisation | |
| ■ Gestion des risques | |
| ■ Gestion des liquidités | |
| ■ Traitement des actifs non liquides | |
| d) Critères environnementaux, sociaux et gouvernementaux (ESG) | 11 |
| 2. Engagements de gouvernance et compliance | 12 |
| 3. Frais et Fiscalité | 22 |
| 4. Certification du Commissaire aux comptes | 23 |
| 5. Comptes de l'exercice | 29 |





a) Politique d'investissement

■ Politique de gestion

La croissance économique mondiale, estimée à 3,2%, est restée ferme en 2024, sous l'effet d'une activité dynamique aux Etats-Unis et dans les économies émergentes, malgré des inquiétudes récurrentes sur la Chine, et d'une timide reprise en Europe.

Après le resserrement monétaire mis en œuvre depuis 2022 et le reflux de l'inflation observé en 2023, les grandes banques centrales occidentales ont commencé à assouplir leurs taux directeurs, dès juin pour la BCE et à partir de septembre pour la Réserve Fédérale.

Tandis que les conflits en Ukraine et au Proche-Orient se sont intensifiés et ont continué de peser sur le sentiment des investisseurs, le risque politique a ressurgi de façon inattendue en Europe, notamment en France en juin et en Allemagne en fin d'année. Aux Etats-Unis, l'incertitude politique s'est dissipée au 4ème trimestre à la suite des élections à la Maison Blanche et au Congrès.

Sur l'ensemble de l'année, des baisses de taux directeurs moins importantes qu'anticipé en début de période de part et d'autre de l'Atlantique et l'appel à la prudence de la Réserve Fédérale sur le front de l'inflation en décembre ont contribué à la remontée des taux de rendements des emprunts d'état aux Etats-Unis et en zone euro. Les obligations d'entreprises se sont relativement mieux tenues que les obligations d'émetteurs souverains de même duration, en l'absence de récession et étant donné une activité économique qui a globalement surpris à la hausse.

L'indice FTSE Eurozone Government Bonds 3-5 ans a enregistré un gain de 2,38%.

La bourse de Wall Street a atteint de nouveaux sommets, surpassant les marchés d'actions des autres pays développés : soutenue par une conjoncture économique plus ferme et par la forte progression des résultats des grandes valeurs du secteur technologique, elle a bénéficié de la détente monétaire et, au cours du dernier trimestre, de la confirmation du retour aux affaires d'une administration républicaine dont le programme promettait une politique budgétaire et fiscale expansionniste. Porté par une croissance et des perspectives plus favorables pour l'économie américaine face aux autres pays développés, le dollar s'est sensiblement raffermi face à l'euro et au yen.

La rhétorique protectionniste du président élu américain a particulièrement affecté les marchés de la zone euro au 4^{ème} trimestre.

Dans ce contexte, les indices des marchés d'actions ont affiché les performances suivantes en 2024 : l'indice CAC 40, pénalisé par la fragilité de la demande chinoise et par l'incertitude politique à partir du mois de juin, a terminé l'année sur une progression quasi-étale de 0,17%, tandis que l'indice MSCI Monde exprimé en euros s'est apprécié de 26,60% (dont zone euro +9,49%, Europe hors zone euro +7,65%, Etats-Unis +32,90% et Japon +15,54%).

Les anticipations d'importantes baisses de taux directeurs aux Etats-Unis en 2024, qui prévalaient en tout début d'année, ne se sont pas matérialisées. En effet, sous l'effet d'une activité économique plus dynamique qu'escompté au 1^{er} trimestre, les indices de prix à la consommation ont déçu en janvier et février. L'inflation s'est cependant assagie à partir du printemps. Ainsi, les attentes de première détente du taux des Fed Funds reflétées par les marchés obligataires ont été graduellement décalées de mars à septembre. Les rendements obligataires souverains sont remontés au 1^{er} semestre en Amérique du Nord et, dans leur sillage, en Europe.





En juin, la résurgence de l'incertitude politique en France a particulièrement pesé sur les marchés obligataires d'Europe du Sud, malgré le début du cycle de baisse des taux directeurs de la BCE (-25 points de base).

En juillet et en août, les taux de rendements souverains ont reflué sous l'effet du retour des anticipations de repli des taux directeurs aux Etats-Unis, alors que le marché du travail américain, tendu en début d'année, donnait des signaux de normalisation avec un ralentissement des créations d'emplois. La Réserve Fédérale a ainsi procédé à une première détente du taux des Fed Funds (-50 points de base) en septembre, un mouvement qui a surpris les économistes par son ampleur.

Néanmoins, de nouveaux signaux de vigueur de l'économie américaine, notamment dans les services, et le programme du président élu et du Parti Républicain, laissant augurer une forte augmentation des droits de douane susceptible d'entraîner une inflation plus élevée ainsi que des baisses d'impôts pouvant creuser davantage le déficit, ont contribué à une hausse des taux de rendement souverains aux Etats-Unis au cours du 4ème trimestre.

Sur l'ensemble de l'année, la Réserve Fédérale et la BCE ont réduit séparément leurs taux directeurs de 100 points de base. Dans le sillage des comités de politique monétaire de décembre, la communication des banquiers centraux a cependant marqué une inflexion, avec des perspectives moins accommodantes aux Etats-Unis et plus expansionnistes en zone euro.

Outre-Atlantique, les dernières projections d'évolution des taux directeurs des membres de la Réserve Fédérale reflétaient seulement 50 points de base de recul supplémentaire du taux des Fed Funds au cours des 12 prochains mois contre 100 points attendus encore en septembre. Tandis que les prévisions de croissance économique et d'emploi sont ressorties solides et quasi-inchangées pour 2025, l'estimation d'une inflation supérieure à la cible de 2% et surtout un peu plus élevée qu'escompté précédemment exigeait selon le président Powell davantage de prudence dans la conduite de la politique monétaire, voire pouvait justifier une pause sur les taux d'intérêt dans l'attente de signaux convaincants d'un apaisement des tensions inflationnistes. Les anticipations d'évolution de la politique budgétaire et fiscale et des droits de douane sous la nouvelle administration ont également pu influer sur les projections des membres de la banque centrale américaine. En zone euro, les perspectives de croissance pour 2025 sont restées positives mais ont été révisées en légère baisse par les économistes de la BCE. La fragile reprise de la demande chinoise devrait continuer de peser sur les exportations européennes de biens d'équipement et de biens de consommation durable. Les velléités protectionnistes américaines pourraient par ailleurs compliquer la situation. En revanche, les projections d'inflation plus basse de l'institut de Francfort ont suggéré un potentiel d'assouplissement monétaire plus important en Europe qu'en Amérique du Nord en 2025.

Plus confiante dans le fait que son économie était parvenue à sortir de la déflation, la Banque du Japon a mis un terme en mars à son taux directeur négatif et à ses mesures de politique ultra-accommodante. A contre-courant des autres banques centrales, la Banque du Japon a annoncé fin juillet une hausse de 15 points de base de ce taux et évoqué de possibles resserrements ultérieurs, une normalisation monétaire plus rapide qu'escompté par de nombreux investisseurs qui a provoqué début août un raffermissement du yen et une forte instabilité sur la bourse de Tokyo. Par la suite, la banque centrale japonaise s'est montrée plus réservée sur l'évolution de sa politique monétaire, parvenant à ramener le calme sur le marché des actions nippon.





En Chine, les autorités ont dévoilé en septembre des mesures en faveur des banques et du secteur sinistré de l'immobilier, afin de provoquer un choc de confiance et éloigner le risque déflationniste. Cependant, en l'absence de nouvelles initiatives de soutien significatif à l'économie et face au risque protectionniste, l'incertitude a persisté sur l'impact de ces mesures dans le courant du dernier trimestre.

En 2024, d'importantes échéances électorales étaient programmées dans les grands pays anglo-saxons. Les retours de gouvernements dominés par le Parti Républicain aux Etats-Unis et par le Parti Travailliste au Royaume-Uni, que les sondages d'opinion laissaient présager, n'ont donc pas constitué des surprises. En revanche, les annonces d'élections législatives anticipées dans les deux principales économies de la zone euro étaient pour le moins inattendues. En France, l'absence de majorité parlementaire issue des élections convoquées en juin a soulevé des inquiétudes sur la trajectoire de la dette publique française anticipée jusqu'alors, provoquant une augmentation de la prime de risque (*spread*) exigée par les investisseurs. Outre-Rhin, l'éclatement de la coalition dirigeante en novembre a également suscité de l'incertitude mais n'a pas pesé sur la rémunération exigée sur la dette souveraine allemande, le risque d'augmentation du déficit public apparaissant limité.

Dans ce contexte, sur les marchés obligataires, le taux de rendement du T-Note américain à 10 ans a rebondi de 69 points de base au cours de l'exercice, à 4,58% au 31 décembre. En zone euro, les taux de rendement souverains ont été tirés à la hausse dans le sillage des taux américains mais de façon moins marquée, hormis pour l'OAT française affectée par le risque politique dès juin : le rendement du Bund allemand est remonté à 2,37% (+0,34%) tandis que celui de l'OAT française a atteint 3,20% (+0,64%). Tandis que l'écart de rendement entre l'Italie et l'Allemagne s'est resserré de 52 points à 116 points de base, celui entre la France et l'Allemagne s'est élargi 30 points à 83 points de base.

L'indice FTSE Eurozone Government Bonds 3-5 ans, de duration plus courte et moins sensible, a enregistré un gain de 2,38%.

Au cours de l'exercice, l'indice €STR Capitalisé s'est apprécié de 3,80%.

La bourse de Wall Street a atteint de nouveaux records, surpassant les autres marchés d'actions développés. Elle a été soutenue tout au long de l'exercice par une conjoncture économique plus favorable aux Etats-Unis que dans les autres pays industrialisés, par la forte progression des résultats des grands groupes du secteur technologique (les « 7 Magnifiques ») et notamment par la thématique de l'intelligence artificielle, puis a bénéficié au cours du dernier trimestre de la confirmation du retour aux affaires d'une administration républicaine dont le programme promettait une politique budgétaire et fiscale expansionniste.

Porté par une croissance et des perspectives plus favorables pour l'économie américaine, le dollar s'est sensiblement raffermi face à l'euro (+6,7%) et au yen (+11,5%). L'appréciation du dollar a ainsi contribué positivement à la performance de la bourse américaine en euros.

En Europe, les marchés d'actions ont été affectés sur l'ensemble de l'exercice par des signaux de fébrilité de l'activité dans les deux principales économies de la zone euro, en Allemagne et en France, pénalisées notamment par la faiblesse de la demande chinoise de biens d'équipement et de biens de consommation discrétionnaire. L'incertitude politique a également pesé sur la bourse de Paris à partir de juin.

En Chine, la persistance de fragilités structurelles dans l'immobilier et la construction a continué d'inquiéter en dépit des mesures annoncées par les autorités.

Au cours du dernier trimestre, la rhétorique protectionniste du président élu américain a particulièrement préoccupé les investisseurs sur les marchés actions de la zone euro.





La performance de l'Europe hors zone euro a pâti en fin d'année de la correction de la bourse de Copenhague et de sa valeur pharmaceutique phare, Novo Nordisk, qui était encore en novembre la première capitalisation boursière européenne.

Sur l'ensemble de l'année, les indices CAC 40 et MSCI Monde exprimé en euros, ont affiché les performances suivantes : CAC 40 +0,17% et MSCI Monde +26,60% (dont zone euro +9,49%, Europe hors zone euro +7,65%, Etats-Unis +32,90% et MSCI Japon +15,54%).

POLITIQUE DE GESTION

Après le resserrement monétaire mis en œuvre depuis 2022 et le reflux de l'inflation observé en 2023, nous anticipions en début d'exercice un ralentissement de l'activité dans les pays développés et un fléchissement continu des indicateurs d'inflation sous-jacente qui devaient permettre aux grandes banques centrales occidentales de part et d'autre de l'Atlantique d'engager un assouplissement de leurs politiques monétaires restrictives.

La solidité du marché du travail américain constituait un facteur de soutien de la consommation des ménages et de la croissance, à même d'éviter une entrée en récession des Etats-Unis.

En Europe, la conjoncture nous paraissait plus délicate, notamment en Allemagne.

La reprise très graduelle de l'économie chinoise ne nous semblait pas en mesure de prendre le relais des économies développées.

Par la suite, la détente attendue des taux d'intérêt directeurs devait contribuer à une amélioration des perspectives de croissance de la demande globale et soutenir les marchés d'actions au 2^{ème} semestre.

Ainsi, en tout début d'année, le fonds était légèrement surpondéré en actions hors FCPR et FPCI avec 90,4% de l'actif investi sur ces actifs contre 90% dans l'indicateur de référence.

Au-delà des positions en fonds d'actions françaises de larges capitalisations, sous-pondérées dans l'actif du FCP, le portefeuille restait diversifié avec des investissements sur les marchés de la zone euro, y compris en moyennes et petites valeurs, ainsi que sur des grandes valeurs en Europe hors zone euro et sur les marchés américain et japonais. Le portefeuille détenait également des positions sectorielles ou thématiques (banques euro, technologie globale et climat global) et des positions en valeurs européennes décotées (*value*).

Compte tenu de nos anticipations, l'exposition aux actions hors FCPR et FPCI a été légèrement relevée au 1^{er} trimestre, de 90,4% de l'actif début janvier à 91,2% fin mars, avec une augmentation des investissements sur la bourse américaine et un allègement sur l'Europe.

Au 2^{ème} trimestre, l'expositions aux actions américaines a été de nouveau renforcée aux dépens des actions de la zone euro et des actions françaises. Même si la zone euro, comme les Etats-Unis, allait bénéficier du début du cycle de baisse des taux directeurs, l'émergence de l'incertitude politique en France était susceptible de rendre les investisseurs plus circonspects sur la région.

A noter que la diversification sur la thématique climat global a été allégée au 1^{er} trimestre et cédée en totalité au 2^{ème} trimestre.

A fin juin, les investissements en actions hors FCPR et FPCI représentaient 91,3% de l'actif.





L'inflexion plus accommodante des politiques monétaires est intervenue un peu plus tard qu'attendu en début d'année, avec une première détente des taux directeurs en juin en zone euro et en septembre aux Etats-Unis.

Le fonds a continué de surpondérer les investissements en actions, notamment sur le marché américain, sur l'ensemble du 2^{ème} semestre.

A fin septembre, l'exposition aux actions hors FCPR et FPCI s'élevait à 90,7% de l'actif.

Après avoir indiqué précédemment qu'il n'y avait pas d'urgence à précipiter la détente de ses taux directeurs, la Réserve Fédérale a souligné en décembre qu'il convenait de faire preuve de prudence dans la conduite de la politique monétaire face à la persistance d'une inflation élevée. Les projections de taux des membres de la Banque centrale américaine ont maintenu un biais monétaire accommodant mais plus modéré qu'en septembre, suggérant la nécessité d'une pause.

En revanche, le cycle de baisse des taux devrait se poursuivre en Europe en 2025 à un rythme plus soutenu, tandis que la croissance des principales économies de la zone euro a continué de donner des signaux de fragilité et que les prévisions d'inflation ont convergé vers la cible de la BCE.

La politique budgétaire et fiscale expansionniste promise par la nouvelle administration américaine et des politiques monétaires accommodantes pourraient soutenir la croissance mondiale. Néanmoins, les velléités protectionnistes des nouveaux dirigeants de Washington et les risques politiques et géopolitiques, qui ont pesé sur les bourses européennes et émergentes en fin d'année, devraient continuer de susciter des inquiétudes.

En Chine, l'assouplissement monétaire devrait rester à l'ordre du jour et de nouvelles initiatives de relance pourraient être annoncées par les autorités afin, notamment, de contrer l'impact négatif sur les exportations à destination des Etats-Unis des droits de douane conséquents promis par le président élu.

A la fin du 4^{ème} trimestre, l'exposition sur les marchés d'actions hors FCPR et FPCI atteint 90,8% de l'actif contre 90% dans l'indicateur de référence.

En Europe, le fonds est sous-pondéré sur le marché des actions françaises de larges capitalisations et demeure diversifié sur les grandes valeurs de la zone euro et de l'Europe hors zone euro. Il est investi de manière accessoire en valeurs de petites et moyennes capitalisations de la zone euro.

Le fonds est surpondéré sur l'Amérique du Nord et neutre sur le Japon.

Le portefeuille détient des diversifications sur les valeurs européennes décotées (*value*), les banques euro et la technologie globale.

Evolution de la valeur liquidative du FCP

Performance nette en 2024 de la part du FCP Ecureuil Tonique et de son indicateur de référence :

Part D (FR0000982951) +7,21%
 Indicateur de référence +6,67%

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.





b) Informations sur l'OPC

■ Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

| Titres | Mouvements ("Devise de comptabilité") | | |
|---|---------------------------------------|--------------|--|
| i itres | Acquisitions | Cessions | |
| MIROVA CLIMATE EQUITY FUND G NPF EUR ACC | 817 108,00 | 851 493,50 | |
| OSTRUM SRI MON PLUS IC FCP | 303 237,08 | 955 947,56 | |
| H2O EUROPEA SI C | 0,00 | 1 155 320,00 | |
| iShares MSCI USA ESG Screened UCITS ETF USD (Acc) | 1 123 068,00 | 0,00 | |
| VEGA FRANCE OPPORTUNITES ISR IC | 570 885,77 | 544 248,71 | |
| LOOM US GRWTH EQ FD-S/A USD | 0,00 | 1 038 863,75 | |
| LOOMIS SAYLES U.S. GROWTH EQUITY FUND S1 A USD | 1 037 193,25 | 0,00 | |
| DNCA SRI EUR QUAL ID | 163 206,54 | 779 505,02 | |
| DNCA INV-BYND CLIMATE-WIEUR | 0,00 | 915 211,37 | |
| MIROVA GBL ENVIRON EQT FD Q EUR CAP | 0,00 | 901 177,00 | |

■ Changements substantiels intervenus au cours de l'exercice et à venir

Cet OPC n'a pas fait l'objet de changements substantiels.

■ OPC Indiciel

Cet OPC ne rentre pas dans la classification des OPC indiciels.

■ Fonds de fonds alternatifs

Cet OPC ne rentre pas dans la classification des fonds de fonds alternatifs.

■ Réglementation SFTR en EUR

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la règlementation SFTR.

■ Accès à la documentation

La documentation légale du fonds (DICI, prospectus, rapports périodiques...) est disponible auprès de la société de gestion, à son siège ou à l'adresse e-mail suivante : <u>ClientServicingAM@natixis.com</u>





c) Informations sur les risques

■ Méthode de calcul du risque global

La méthode de calcul retenue par la Société de Gestion pour mesurer le risque global de ce fonds est celle de l'engagement.

■ Effet de levier

- Montant total brut du levier auguel le FIA a recours : 109,22%.
- Montant total net du levier auquel le FIA a recours : 109,75%.

Levier Brut:

Cet indicateur mesure la somme des valeurs absolues de toutes les positions, y compris des dérivés qui sont convertis en équivalent sous-jacent qu'ils soient en couverture ou en exposition, et en excluant la trésorerie et ses équivalents.

Levier en engagement (net):

Cet indicateur mesure la somme des valeurs absolues de toutes les positions après conversion en équivalent sous-jacent des dérivés et prise en compte des accords de compensation et/ou couverture.

Un résultat inférieur ou égal à 100% indique l'absence de levier du fonds.

■ Exposition à la titrisation

Cet OPC n'est pas concerné par l'exposition à la titrisation.

■ Gestion des risques

Dans le cadre de sa politique de gestion des risques, la société de gestion de portefeuille établit, met en œuvre et maintient opérationnelles une politique et des procédures de gestion des risques efficaces, appropriées et documentées qui permettent d'identifier les risques liés à ses activités, processus et systèmes.

Pour plus d'information, veuillez consulter le DICI de cet OPC et plus particulièrement sa rubrique « Profil de risque et de rendement » ou son prospectus complet, disponibles sur simple demande auprès de la société de gestion.

■ Gestion des liquidités

La société de gestion de portefeuilles a défini une politique de gestion de la liquidité pour ses OPC ouverts, basée sur des mesures et des indicateurs d'illiquidité et d'impact sur les portefeuilles en cas de ventes forcées suite à des rachats massifs effectués par les investisseurs. Des mesures sont réalisées selon une fréquence adaptée au type de gestion, selon différents scenarii simulés de rachats, et sont comparées aux seuils d'alerte prédéfinis. La liquidité du collatéral fait l'objet d'un suivi hebdomadaire avec des paramètres identiques.

Les OPC identifiés en situation de sensibilité du fait du niveau d'illiquidité constaté ou de l'impact en vente forcée, font l'objet d'analyses supplémentaires sur leur passif, la fréquence de ces tests évoluant en fonction des techniques de gestion employées et/ou des marchés sur lesquels les OPC investissent. A minima, les résultats de ces analyses sont présentés dans le cadre d'un comité de gouvernance.





La société de gestion s'appuie donc sur un dispositif de contrôle et de surveillance de la liquidité assurant un traitement équitable des investisseurs.

Toute modification éventuelle de cette politique en cours d'exercice, ayant impacté la documentation du fonds, sera indiquée dans la rubrique « changements substantiels » du présent document.

■ Traitement des actifs non liquides

Actifs faisant l'objet d'un traitement spécial du fait de leur nature non liquide : 5,56%.





d) Critères environnementaux, sociaux et gouvernementaux (ESG)

L'OPC n'a promu aucun investissement durable : ni objectif d'investissement durable, ni caractéristiques environnementales ou sociales ou de gouvernance.

Information sur le règlement Taxonomie (UE) 2020/852 : Article 6

Les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.





■ Procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires et contreparties - Exécution des ordres

Dans le cadre du respect par la Société de gestion de son obligation de « best execution », la sélection et le suivi des intermédiaires taux, des brokers actions et des contreparties sont encadrés par un processus spécifique. La politique de sélection des intermédiaires/contreparties et d'exécution des ordres de la société de gestion est disponible

sur son site internet: https://www.im.natixis.com/fr-fr/site-information/regulatory-information.

■ Politique de vote

Le détail des conditions dans lesquelles la Société de gestion entend exercer les droits de vote attachés aux titres détenus en portefeuille par les fonds qu'elle gère, ainsi que le dernier compte-rendu annuel sont consultables au siège de la Société ou sur son site internet : https://www.im.natixis.com/fr-fr/site-information/regulatory-information.

■ Politique de rémunération

La présente politique de rémunération de NIMI est composée de principes généraux applicables à l'ensemble des collaborateurs (cf. point I), de principes spécifiques applicables à la population identifiée par AIFM et UCITS V (cf. point II) et d'un dispositif de gouvernance applicable à l'ensemble des collaborateurs (cf. point III).

Elle s'inscrit dans le cadre de la politique de rémunération définie par NATIXIS et elle est établie en conformité avec les dispositions relatives à la rémunération figurant dans les textes réglementaires suivants, ainsi que les orientations de l'European Securities and Markets Authority (ESMA) et les positions de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) qui en découlent :

- Directive 2011/61/UE du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2011 sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs, transposée dans le Code Monétaire et Financier par l'Ordonnance n°2013-676 du 27 juillet 2013 (« Directive AIFM »).
- Directive 2014/91/UE du Parlement Européen et du Conseil du 23 juillet 2014 sur les organismes de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM), transposée dans le Code Monétaire et Financier par l'Ordonnance n°2016-312 du 17 mars 2016 (« Directive UCITS V »).
- Directive 2014/65/UE du Parlement Européen et du Conseil du 15 mai 2014 concernant les marchés d'instruments financiers, transposée dans le Code Monétaire et Financier par l'Ordonnance n°2016-827 du 23 juin 2016, complétée par le Règlement Délégué 2017/565/UE du 25 avril 2016 (« Directive MIFII »).
- Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement Européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers

I- Principes généraux de la politique de rémunération

La politique de rémunération est un élément stratégique de la politique de NIMI. Outil de mobilisation et d'engagement des collaborateurs, elle veille, dans le cadre d'un strict respect des grands équilibres financiers et de la règlementation, à être compétitive et attractive au regard des pratiques de marché.





La politique de rémunération de NIMI, qui s'applique à l'ensemble des collaborateurs, intègre dans ses principes fondamentaux l'alignement des intérêts des collaborateurs avec ceux des investisseurs :

- Elle est cohérente et favorise une gestion saine et efficace du risque et n'encourage pas une prise de risque qui serait incompatible avec les profils de risque, le règlement ou les documents constitutifs des produits gérés.
- Elle est conforme à la stratégie économique, aux objectifs, aux valeurs et aux intérêts de la société de gestion et des produits qu'elle gère et à ceux des investisseurs, et comprend des mesures visant à éviter les conflits d'intérêts.

La politique de rémunération englobe l'ensemble des composantes de la rémunération, qui comprennent la rémunération fixe et, le cas échéant, la rémunération variable.

La rémunération fixe rétribue les compétences, l'expérience professionnelle et le niveau de responsabilité. Elle tient compte des conditions de marché.

La rémunération variable est fonction de l'évaluation de la performance collective, mesurée à la fois au niveau de la société de gestion et des produits gérés, et de la performance individuelle. Elle tient compte d'éléments quantitatifs et qualitatifs, qui peuvent être établis sur base annuelle ou pluriannuelle.

I-1. Définition de la performance

L'évaluation objective et transparente de la performance annuelle et pluriannuelle sur la base d'objectifs prédéfinis est le prérequis de l'application de la politique de rémunération de NIMI. Elle assure un traitement équitable et sélectif des collaborateurs. Cette évaluation est partagée entre le collaborateur et son manager lors d'un entretien individuel d'évaluation.

La contribution et le niveau de performance de chacun des collaborateurs sont évalués au regard de ses fonctions, de ses missions et de son niveau de responsabilité dans la société de gestion. Dans ce cadre, la politique de rémunération distingue plusieurs catégories de personnel :

- Le Comité de direction est évalué sur sa contribution à la définition et la mise en œuvre de la stratégie de la société de gestion, cette stratégie s'inscrivant dans celle de la plateforme internationale de distribution et dans celle de Solutions. Le Comité de direction est également évalué sur sa capacité à développer les performances des offres de produits et de services, sur la performance de l'activité de distribution, et plus globalement sur le développement du modèle multi-boutiques du groupe, ainsi que sur la performance financière ajustée des risques sur son périmètre de supervision. Pour cette catégorie, la performance s'apprécie annuellement au travers d'indicateurs quantitatifs liés à l'évolution des résultats économiques de NIMI et des activités supervisées ainsi que d'une contribution à la performance globale de NATIXIS IM. La performance s'apprécie également-à travers l'atteinte d'objectifs qualitatifs tels que la qualité du management et/ou la responsabilité/contribution à des chantiers transversaux.
- Les fonctions de support sont évaluées sur leur capacité à accompagner proactivement les enjeux stratégiques de la société de gestion. La performance individuelle est appréciée annuellement par l'atteinte d'objectifs qualitatifs tels que la qualité de l'activité récurrente et/ou du degré de participation à des chantiers transversaux ou à des projets stratégiques/réglementaires. Ces objectifs sont définis annuellement en cohérence avec ceux de NIMI et ceux de la plateforme internationale de distribution et, le cas échéant, de Solutions.





- L'évaluation de la performance des fonctions de contrôle repose sur l'appréciation de critères qualitatifs uniquement tels que la participation à des chantiers transversaux ou à des projets stratégiques/réglementaires, définis annuellement, afin de ne pas compromettre leur indépendance, ni créer de conflit d'intérêt avec les activités qu'elles contrôlent.
- La performance des fonctions de gestion est évaluée selon un critère quantitatif lié à la génération de valeur par l'allocation, complété de critères qualitatifs. Le critère quantitatif reflète les enjeux de développement des performances de gestion recherchés par les investisseurs sans toutefois autoriser une prise de risque excessive pouvant avoir une incidence sur le profil de risque de NIMI et/ou des produits gérés. Ce critère quantitatif est calculé sur une période prédéfinie en ligne avec l'horizon de performance ajustée des risques des fonds gérés et de la société de gestion.
 - Des critères spécifiques intégrant les risques en matière de durabilité, i.e. les enjeux sociaux, environnementaux et de gouvernance, doivent enfin être définis pour l'ensemble des collaborateurs des équipes de gestion.
- L'évaluation de performance des fonctions de gestion de dette privée sur actifs réels repose sur deux critères (un quantitatif, un qualitatif) dont la bonne réalisation concourt à la fois à l'intérêt de la société de gestion et des clients investisseurs dans les fonds et stratégies gérés par l'équipe. Le critère quantitatif consiste à mesurer le montant de fonds levés auprès des investisseurs et reflète la participation de chaque gérant au développement des encours sous gestion, générateurs de revenus pour l'activité. Le critère qualitatif vise à s'assurer que les investissements réalisés pour le compte des clients l'ont été selon l'application stricte des critères d'investissement définis avec ces derniers. Il a aussi pour objectif de s'assurer, lors de l'investissement et pendant toute la durée de détention de ces transactions, que le gérant a identifié les facteurs de risques de façon exhaustive, et anticipée. En cas de survenance d'un des facteurs de risque, il sera tenu compte de la pertinence des mesures de remédiation qui seront exécutées avec diligence et dans le seul intérêt de l'investisseur. De manière plus spécifique, ce facteur ne consiste pas à pénaliser le gérant en raison de l'occurrence d'un événement de crédit (le risque de crédit est en effet consubstantiel à cette activité). Il vise à assurer les clients qu'une analyse exhaustive des risques et de ses facteurs d'atténuation a été réalisée ab initio, puis grâce à un process de contrôle, pendant toute la durée de détention des investissements. Il permet de mettre en œuvre une réaction réfléchie et efficace, dans le cas d'un événement de crédit, afin d'en neutraliser ou limiter l'impact pour l'investisseur.
- L'évaluation de la performance des fonctions de distribution repose sur l'appréciation de critères quantitatifs et qualitatifs. Les critères quantitatifs s'appuient sur la collecte brute, la collecte nette, le chiffre d'affaires, la rentabilité des encours et leurs évolutions. Les critères qualitatifs incluent notamment la diversification et le développement du fonds de commerce (nouveaux clients ; nouveaux affiliés ; nouvelles expertises ; ...) et la prise en compte conjointe des intérêts de NIMI et de ceux des clients.

L'évaluation de la performance intègre, pour toutes les catégories de personnel, des critères qualitatifs.

Ces critères qualitatifs intègrent toujours le respect de la règlementation et des procédures internes en matière de gestion des risques et de respect de la conformité de NIMI.





Ils peuvent par ailleurs porter sur la qualité de la relation avec les clients incluant le niveau d'expertise et de conseil apportés, la contribution à la fiabilisation d'un processus, la participation à un projet transversal, la contribution au développement de nouvelles expertises, la participation au développement de l'efficacité opérationnelle ou tous autres sujets définis en déclinaison des objectifs stratégiques de NIMI.

Pour chaque catégorie de personnel, l'ensemble des objectifs quantitatifs et qualitatifs sont définis et communiqués individuellement en début d'année, en déclinaison des objectifs stratégiques de NIMI.

I-2. Composantes de la rémunération

I-2.1. Rémunération fixe

NIMI veille à maintenir un niveau de rémunération fixe suffisant pour rémunérer l'activité professionnelle des collaborateurs.

La rémunération fixe rémunère les compétences, l'expérience professionnelle et le niveau de responsabilité attendus dans une fonction.

Le positionnement des rémunérations fixes est étudié périodiquement pour s'assurer de sa cohérence vis-à-vis des pratiques de marché géographiques et professionnelles.

La revalorisation des salaires fixes est analysée une fois par an dans le cadre de la revue annuelle des rémunérations. En dehors de cette période, seuls les cas de promotion, de mobilité professionnelle ou de situation individuelle exceptionnelle peuvent donner lieu à une revalorisation.

I-2.2. Rémunération variable

Les enveloppes de rémunérations variables sont définies en fonction des résultats annuels de NIMI, de la plateforme internationale de distribution, de Solutions mais également en fonction d'éléments qualitatifs, comme les pratiques des entreprises concurrentes, les conditions générales de marché dans lesquelles les résultats ont été obtenus et les facteurs qui ont pu influer de manière temporaire sur la performance du métier.

Les rémunérations variables, qui peuvent être attribuées le cas échéant, rémunèrent une performance annuelle individuelle s'inscrivant dans le cadre d'une performance collective.

Les rémunérations variables collectives de NIMI sont constituées d'un dispositif d'intéressement et de participation, associé à un plan d'épargne d'entreprise (PEE) et à un plan d'épargne retraite collectif (PERCOL). Les collaborateurs peuvent bénéficier, dans le cadre de ces plans, d'un dispositif d'abondement.

Ces rémunérations variables collectives n'ont aucun effet incitatif sur la gestion des risques de NIMI et/ou des produits gérés et n'entrent pas dans le champ d'application des directives AIFM ou UCITS V.





Dans le respect des enveloppes globales de rémunérations variables, les rémunérations variables individuelles sont attribuées, dans le cadre de la revue annuelle des rémunérations, de manière discrétionnaire objectivée au regard de l'évaluation d'une performance individuelle et de la manière dont cette performance est atteinte. La rémunération variable attribuée aux collaborateurs est impactée en cas de gestion inappropriée des risques et de la conformité, ou de non-respect de la réglementation et des procédures internes sur l'année considérée (cf. I-1. ci-dessus).

La population identifiée est soumise à des obligations spécifiques en matière de respect des règles de risques et de conformité. Le non-respect de ces obligations peut entraîner une diminution partielle ou totale de l'attribution de la rémunération variable individuelle.

En cas de perte ou de baisse significative de ses résultats, NIMI peut également décider de réduire voire d'annuler en totalité l'enveloppe attribuée aux rémunérations variables individuelles, ainsi que, le cas échéant, les échéances en cours d'acquisition au titre de rémunérations variables déjà attribuées et différées.

De même, en cas de concrétisation d'un risque majeur en matière de durabilité, i.e. de survenance d'un événement ou d'une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui aurait une incidence négative significative et durable sur la valeur des fonds/produits gérés, l'enveloppe attribuée aux rémunérations variables individuelles pourra être réduite voire annulée, ainsi que, le cas échéant, les échéances en cours d'acquisition au titre de rémunérations variables déjà attribuées et différées.

Aucune garantie contractuelle n'encadre les rémunérations variables, à l'exclusion parfois de rémunérations variables attribuées pour une première année d'exercice dans le cadre d'un recrutement externe.

Les dispositifs de type « parachute doré » sont prohibés. Les paiements liés à la résiliation anticipée du contrat de travail sont définis en fonction des dispositions légales (indemnités légales et conventionnelles) et des performances du bénéficiaire, de son activité d'appartenance et de l'ensemble de la société de gestion réalisées sur la durée et ils sont conçus de manière à ne pas récompenser l'échec.

La rémunération variable n'est pas versée par le biais d'instruments ou de méthodes qui facilitent le contournement des exigences établies dans la réglementation.

I-2.3. Dispositif de fidélisation des collaborateurs clés

NIMI souhaite pouvoir garantir à ses investisseurs la stabilité de ses équipes.

Pour ce faire, un dispositif de rémunération différée a été intégré aux politiques de rémunération.

Ce dispositif conduit, au-delà d'un certain seuil de variable, à allouer une part de la rémunération variable sous la forme de numéraire indexé sur l'évolution de la performance financière consolidée de NATIXIS IM mesurée par son Résultat Courant Avant Impôt (RCAI), constatée chaque année sur une période de 3 ans minimum. La part de rémunération variable ainsi différée est acquise par tranches égales sur une période de 3 ans minimum et permet d'associer les collaborateurs aux performances de NATIXIS IM. Le taux de rémunération variable différée résulte de l'application d'une table de différés.





Ce dispositif est soumis à des conditions de présence et d'absence de comportement hors norme pouvant avoir un impact sur le niveau de risque de NIMI. L'acquisition de ces tranches peut faire l'objet d'une restitution en tout ou partie, afin de garantir un ajustement des risques a posteriori.

I-2.4. Equilibre entre rémunération fixe et variable

NIMI s'assure qu'il existe un équilibre approprié entre les composantes fixe et variable de la rémunération globale et que la composante fixe représente une part suffisamment élevée de la rémunération globale pour qu'une politique pleinement souple puisse être exercée en matière de composantes variables de la rémunération, notamment la possibilité de ne payer aucune composante variable. L'ensemble des situations individuelles, pour lesquelles la rémunération variable représente plus de deux fois la rémunération fixe et qui peuvent s'expliquer par la pratique de marché et/ou un niveau de responsabilités, de performance et de comportement exceptionnel, sont documentées par la Direction des ressources humaines dans le cadre de la revue annuelle des rémunérations.

II- Déclinaison du dispositif applicable à la population identifiée au titre d'AIFM et/ou UCITS V

II-1. Population identifiée

Conformément aux dispositions réglementaires, la population identifiée de NIMI comprend les catégories de personnel, y compris la direction générale, les preneurs de risques et les personnes exerçant une fonction de contrôle, ainsi que tout employé qui, au vu de sa rémunération globale, se situe dans la même tranche de rémunération que la direction générale et les preneurs de risques, dont les activités professionnelles ont une incidence significative sur le profil de risque de la société de gestion et/ou des produits gérés par celle-ci. Ces personnes sont identifiées en fonction de leur activité professionnelle, de leur niveau de responsabilité ou de leur niveau de rémunération totale.

Dans une perspective de cohérence et d'harmonisation, NIMI a décidé de mettre en œuvre le dispositif applicable à la population identifiée sur l'ensemble du périmètre des produits gérés (mandats, OPCVM et AIF).

Les catégories de population suivantes sont notamment identifiées :

- Les membres de l'organe de direction,
- Les membres du personnel responsables de la gestion de portefeuille,
- Les responsables des fonctions de contrôle (risques, conformité et contrôle interne),
- Les responsables des activités de support ou administratives,
- Les autres preneurs de risques,
- Les collaborateurs qui, au vu de leur rémunération globale, se situent dans la même tranche de rémunération que la direction générale et les preneurs de risques.

Chaque année, en amont de la revue annuelle des rémunérations, la Direction des ressources humaines détermine et formalise la méthodologie d'identification et le périmètre de la population identifiée de NIMI, en lien avec le Directeur des contrôles permanents.

Le périmètre de l'ensemble de la population identifiée est ensuite validé par la Direction générale de NIMI puis remonté à son Conseil d'administration dans son rôle de fonction de surveillance, et enfin présenté au Comité des rémunérations de NATIXIS.





L'ensemble du processus d'identification est documenté et archivé par la Direction des ressources humaines. Les collaborateurs concernés sont en outre informés de leur statut.

II-2. Dispositif applicable aux rémunérations variables attribuées à la population identifiée

En conformité avec la réglementation et afin de garantir l'alignement entre les collaborateurs et les investisseurs et la société de gestion, la rémunération variable de la population identifiée, dès lors qu'elle dépasse un certain seuil, est pour partie différée et pour partie attribuée sous forme d'instrument financier sur une période de 3 ans minimum, avec une acquisition prorata temporis.

La proportion de la rémunération variable, qui est différée sur 3 ans, croît avec le montant de rémunération variable attribuée et peut atteindre 60% pour les rémunérations les plus élevées de NIMI. Actuellement, les modalités d'application du différé sont les suivantes :

- Jusqu'à 199 K€ de rémunération variable : pas de différé,
- Entre 200 K€ et 499 K€: 50% de différé au 1er euro,
- A partir de 500 K€ : 60% de différé au 1er euro.

Les seuils de déclenchement des rémunérations variables différées sont susceptibles d'évolution en fonction de la réglementation ou d'évolution des politiques internes. Dans ce cas, les nouveaux seuils définis sont soumis à l'approbation du Comité de direction de NIMI et du Comité des rémunérations de NATIXIS.

La rémunération variable est en outre attribuée à hauteur de 50% minimum en instrument financier ayant la forme de numéraire indexé :

- Pour les équipes qui participent directement à la gestion de portefeuille, à l'exception des équipes de gestion de dette privée sur actifs réels, sur la performance d'un panier de produits gérés par NIMI.
- Pour les équipes qui ne participent pas directement à la gestion de portefeuille et pour les équipes de gestion de dette privée sur actifs réels, sur l'évolution de la performance financière consolidée de NATIXIS IM mesurée par son Résultat Courant Avant Impôt (RCAI), constatée chaque année sur une période de 3 ans minimum.

L'acquisition de la part de la rémunération variable, qui est différée, est soumise à des conditions de présence, de performance financière consolidée de NATIXIS IM et d'absence de comportement hors norme pouvant avoir un impact sur le niveau de risque de NIMI et/ou des produits gérés.

Cette acquisition est également soumise à des obligations en matière de respect des règles de risques et de conformité. Le non-respect de ces obligations peut entraîner une diminution partielle ou totale de l'acquisition. Elle peut enfin faire l'objet d'une restitution en tout ou partie, afin de garantir un ajustement des risques a posteriori.

Les collaborateurs bénéficiant d'une rémunération variable différée ont l'interdiction de recourir, sur la totalité de la période d'acquisition, à des stratégies individuelles de couverture ou d'assurance.

Les modalités et conditions de détermination, de valorisation, d'attribution, d'acquisition et de paiement de la rémunération variable différée en équivalent instrument financier sont détaillées dans les Long Term Incentive Plans (LTIP) de NIMI et de NATIXIS IM.





19

2. Engagements de gouvernance et compliance

III- Gouvernance

ECUREUIL TONIQUE

Les principes généraux et spécifiques de la politique de rémunération sont définis et formalisés par la Direction des ressources humaines de NIMI en cohérence avec la politique applicable au sein de la plateforme internationale de distribution.

La Direction des contrôles permanents et la Direction des risques de NIMI ont pour leur part un rôle actif dans l'élaboration, la surveillance continue et l'évaluation de la politique de rémunération. Elles sont ainsi impliquées dans la détermination de la stratégie globale applicable à la société de gestion, aux fins de promouvoir le développement d'une gestion des risques efficace. A ce titre, elles interviennent dans la détermination du périmètre de population identifiée. Elles sont aussi en charge de l'évaluation de l'incidence de la structure de rémunération variable sur le profil de risque des gestionnaires.

La politique de rémunération de NIMI est validée par le Conseil d'administration de NIMI, dans son rôle de fonction de surveillance.

Les principes généraux et spécifiques, les modalités d'application et données chiffrées de la politique de rémunération, comprenant la population identifiée et les rémunérations les plus élevées, sont approuvés successivement, de manière détaillée, par les membres du Comité de direction de NIMI, puis par un Comité intermédiaire, établi au niveau de la Fédération, ensemble qui regroupe toutes les fonctions de distribution, de support et de contrôle du Groupe NATIXIS IM et qui intègre notamment NIMI. Ce Comité intermédiaire réunit la Direction générale de NIMI et la Direction générale de NATIXIS IM. Cette dernière soumet ensuite, sous un format plus synthétique, les éléments ci-dessus à l'approbation de la Direction générale de NATIXIS, qui remonte en dernier lieu au Comité des rémunérations de NATIXIS.

NIMI, qui n'a pas de Comité des rémunérations en propre mais qui appartient au Groupe NATIXIS, reporte en effet au Comité des rémunérations de NATIXIS.

Le Comité des rémunérations de NATIXIS est établi et agit en conformité avec la réglementation 1:

- Tant dans sa composition: indépendance et expertise de ses membres, dont la majorité, en ce compris son Président, n'exercent pas de fonctions exécutives au sein de NIMI, sont externes au Groupe NATIXIS et sont donc totalement indépendants.
- Que dans l'exercice de ses missions, qui plus spécifiquement sur les sociétés de gestion comprennent les rôles suivants :
 - o Recommandation et assistance du Conseil d'administration pour l'élaboration et la mise en œuvre de la politique de rémunération de la société de gestion.
 - o Assistance du Conseil d'administration dans la supervision de l'élaboration et du fonctionnement du système de rémunération de la société de gestion.
 - o Attention particulière accordée à l'évaluation des mécanismes adoptés pour garantir la prise en compte de façon appropriée par le système de rémunération de toutes les catégories de risques, de liquidités et les niveaux d'actifs sous gestion et la compatibilité de la politique de rémunération avec la stratégie économique, les objectifs, les valeurs et les intérêts de la société de gestion et des produits gérés avec ceux des investisseurs.

¹ : Pour plus de détail sur la composition et le rôle du Comité des rémunérations de NATIXIS, voir le Document de référence de la société.





Dans ce cadre, les principes généraux et spécifiques, la conformité de la politique de rémunération de NIMI avec les réglementations auxquelles elle est soumise et les modalités d'application et données chiffrées de synthèse de sa politique de rémunération, comprenant la population identifiée et les rémunérations les plus élevées, sont soumis en dernière instance à la revue du Comité des rémunérations de NATIXIS, puis approuvés par son Conseil d'administration, dans son rôle de fonction de surveillance.

La rémunération du Directeur général de NIMI est déterminée par la Direction générale de NATIXIS IM et de NATIXIS, puis présentée au Comité des rémunérations de NATIXIS.

Les rémunérations des Directeurs des risques et de la conformité de NIMI sont revues, dans le cadre des revues indépendantes menées par les filières risques et conformité, par les Directeurs des risques et de la conformité de NATIXIS IM. Elles sont ensuite soumises au Comité des rémunérations de NATIXIS.

In fine, l'ensemble des rôles attribués aux comités des rémunérations et prévus par les textes réglementaires sont en pratique remplis par le Comité intermédiaire établi au niveau de la Fédération, qui intègre NIMI, et/ou par le Comité des rémunérations de NATIXIS.

Les principes généraux et spécifiques de la politique de rémunération sont communiqués en interne à l'ensemble des collaborateurs et aux membres du comité d'entreprise. NIMI se conforme également à l'ensemble de ses obligations en matière de publicité externe.

L'ensemble de ce processus de revue, de validation et de communication a lieu chaque année. Il intègre les éventuelles évolutions réglementaires et contextuelles et se fait en cohérence avec la politique de rémunération de NATIXIS.

Enfin, l'ensemble de la politique de rémunération de NIMI fait l'objet d'une revue annuelle centralisée et indépendante par la Direction de l'Audit interne de NATIXIS IM.

Quand NIMI délègue la gestion financière d'un des portefeuilles dont elle est société de gestion à une autre société de gestion, elle s'assure du respect des réglementations en vigueur par cette société délégataire.





Rémunération versée au titre du dernier exercice

Le montant total des rémunérations pour l'exercice, ventilé en rémunérations fixes et rémunérations variables, versées par la société de gestion à son personnel, et le nombre de bénéficiaires :

Rémunérations fixes 2024* : 23 029 378 €
Rémunérations variables attribués au titre de 2024 : 9 317 275 €

Effectifs concernés: 284

Le montant agrégé des rémunérations, ventilé entre les cadres supérieurs et les membres du personnel de la société de gestion dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque de la société de gestion et/ou des portefeuilles :

Rémunération totale attribuée au titre de 2024 : 4 669 102 € dont,

Cadres supérieurs : 2 516 750 €
Membres du personnel : 2 152 352 €

Effectifs concernés: 24

^{*}Rémunérations fixes théoriques en ETP décembre 2024





3. Frais et Fiscalité

■ Frais d'intermédiation

Le détail des conditions dans lesquelles la Société de gestion a eu recours à des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres au cours du dernier exercice clos est consultable sur son site internet : http://www.im.natixis.com.

■ Retenues à la source

Cet OPC n'est pas concerné par des récupérations de retenues à la source au titre de cet exercice.





4. Rapport du Commissaire aux comptes



45 rue Kléber 92300 Levallois-Perret

FCP ECUREUIL TONIQUE

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

FCP ECUREUIL TONIQUE

43 avenue Pierre MENDES France 75013 Paris

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

Aux porteurs de parts du FCP ECUREUIL TONIQUE,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) ECUREUIL TONIQUE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 30 décembre 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les conséquences du changement de méthode comptable exposées dans l'annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille, et sur la présentation d'ensemble des comptes au regard du plan comptable des organismes de placement à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée-ci avant. Nous n'exprimons donc pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement

s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;

• il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le Commissaire aux comptes

Forvis Mazars SA

Levallois-Perret, date de la signature électronique Document authentifié et daté par signature électronique

Signature numérique de Bertrand DESPORTES Date : 2025.06.06 16:12:33

Bertrand DESPORTES

Associé





■ Comptes annuels

| Bilan Actif au 31/12/2024 en EUR | 31/12/2024 |
|---|---------------|
| Immobilisations corporelles nettes | 0,00 |
| Titres financiers | |
| Actions et valeurs assimilées (A) | 0,00 |
| Négociées sur un marché réglementé ou assimilé | 0,00 |
| Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé | 0,00 |
| Obligations convertibles en actions (B) | 0,00 |
| Négociées sur un marché réglementé ou assimilé | 0,00 |
| Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé | 0,00 |
| Obligations et valeurs assimilées (C) | 0,00 |
| Négociées sur un marché réglementé ou assimilé | 0,00 |
| Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé | 0,00 |
| Titres de créances (D) | 0,00 |
| Négociés sur un marché réglementé ou assimilé | 0,00 |
| Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé | 0,00 |
| Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E) | 48 917 525,2 |
| OPCVM | 46 090 126,96 |
| FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne | 2 827 398,3° |
| Autres OPC et fonds d'investissements | 0,00 |
| Dépôts (F) | 0,00 |
| Instruments financiers à terme (G) | 146 616,79 |
| Opérations temporaires sur titres (H) | 0,00 |
| Créances représentatives de titres financiers reçus en pension | 0,00 |
| Créances représentatives de titres donnés en garantie | 0,00 |
| Créances représentatives de titres financiers prêtés | 0,00 |
| Titres financiers empruntés | 0,00 |
| Titres financiers donnés en pension | 0,00 |
| Autres opérations temporaires | 0,00 |
| Prêts (I) (*) | 0,00 |
| Autres actifs éligibles (J) | 0,00 |
| Sous-total actifs éligibles I = (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J) | 49 064 142,00 |
| Créances et comptes d'ajustement actifs | 439 297,02 |
| Comptes financiers | 1 661 711,31 |
| Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II | 2 101 008,33 |
| Total de l'actif I+II | 51 165 150,39 |

^(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.





| Bilan Passif au 31/12/2024 en EUR | 31/12/2024 |
|--|---------------|
| Capitaux propres : | |
| Capital | 47 528 774,96 |
| Report à nouveau sur revenu net | 8 581,23 |
| Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes | 0,00 |
| Résultat net de l'exercice | 3 434 512,05 |
| Capitaux propres I | 50 971 868,24 |
| Passifs de financement II (*) | 0,00 |
| Capitaux propres et passifs de financement (I+II) | 50 971 868,24 |
| Passifs éligibles : | |
| Instruments financiers (A) | 0,00 |
| Opérations de cession sur instruments financiers | 0,00 |
| Opérations temporaires sur titres financiers | 0,00 |
| Instruments financiers à terme (B) | 146 616,79 |
| Emprunts (C) (*) | 0,00 |
| Autres passifs éligibles (D) | 0,00 |
| Sous-total passifs éligibles III = (A+B+C+D) | 146 616,79 |
| Autres passifs : | |
| Dettes et comptes d'ajustement passifs | 46 665,36 |
| Concours bancaires | 0,00 |
| Sous-total autres passifs IV | 46 665,36 |
| Total Passifs : I+II+III+IV | 51 165 150,39 |

^(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.





| Compte de résultat au 31/12/2024 en EUR | 31/12/2024 |
|--|----------------------------|
| Revenus financiers nets | |
| Produits sur opérations financières : | |
| Produits sur actions | 509 695,82 |
| Produits sur obligations | 0,00 |
| Produits sur titres de créances | 0,00 |
| Produits sur parts d'OPC | 0,00 |
| Produits sur instruments financiers à terme | 0,00 |
| Produits sur opérations temporaires sur titres | 0,00 |
| Produits sur prêts et créances | 0,00 |
| Produits sur autres actifs et passifs éligibles | 0,00 |
| Autres produits financiers | 71 961,27 |
| Sous-total produits sur opérations financières | 581 657,09 |
| Charges sur opérations financières : | |
| Charges sur opérations financières | 0,00 |
| Charges sur instruments financiers à terme | 0,00 |
| Charges sur opérations temporaires sur titres | 0,00 |
| Charges sur emprunts | 0,00 |
| Charges sur autres actifs et passifs éligibles | 0,00 |
| Charges sur passifs de financement | 0,00 |
| Autres charges financières | -0,28 |
| Sous-total charges sur opérations financières | -0,28 |
| Total revenus financiers nets (A) | 581 656,81 |
| Autres produits : | |
| Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC | 0,00 |
| Versements en garantie de capital ou de performance | 0,00 |
| Autres produits | 0,00 |
| Autres charges : | |
| Frais de gestion de la société de gestion | -539 782,76 |
| Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement | 0,00 |
| Impôts et taxes | 0,00 |
| Autres charges | 0,00 |
| Sous-total autres produits et autres charges (B) | -539 782,76 |
| Sous-total revenus nets avant compte de régularisation (C = A-B) | 41 874,05 |
| Régularisation des revenus nets de l'exercice (D) | -60,28 |
| Sous-total revenus nets I = (C+D) | 41 813,77 |
| Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations : | , |
| Plus ou moins-values réalisées | 2 085 890,94 |
| Frais de transactions externes et frais de cession | -1 920,52 |
| Frais de recherche | 0,00 |
| Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs | 0,00 |
| Indemnités d'assurance perçues | 0,00 |
| Versements en garantie de capital ou de performance reçus | 0,00 |
| Sous-total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations (E) | 2 083 970,42 |
| | |
| Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes (F) Plus ou moins-values réalisées nettes II = (E+F) | -79 537,02 2 004 433,40 |





| Compte de résultat au 31/12/2024 en EUR | 31/12/2024 |
|---|--------------|
| Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations : | |
| Variation des plus ou moins-values latentes y compris les écarts de change sur les actifs éligibles | 1 384 115,65 |
| Ecarts de change sur les comptes financiers en devises | 95 265,66 |
| Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir | 0,00 |
| Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs | 0,00 |
| Sous-total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation (G) | 1 479 381,31 |
| Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes (H) | -91 116,43 |
| Plus ou moins-values latentes nettes III = (G+H) | 1 388 264,88 |
| Acomptes: | |
| Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (J) | 0,00 |
| Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice (K) | 0,00 |
| Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = (J+K) | 0,00 |
| Impôt sur le résultat V (*) | 0,00 |
| Résultat net I + II + III + IV + V | 3 434 512,05 |

^(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.





- Comptes annuels Annexes comptables
- A. Informations générales
- A1. Caractéristiques et activité de l'OPC à capital variable
- A1a. Stratégie et profil de gestion

Ecureuil Tonique a pour objectif d'obtenir une performance qui suit l'évolution des actions françaises et internationales. La performance a pour objectif d'être supérieure à l'évolution de l'indice composite 65% CAC 40 + 25% MSCI Monde + 10% FTSE MTS 3-5 sur une durée de placement recommandée de 8 ans.

Le prospectus / règlement de l'OPC décrit de manière complète et précise ces caractéristiques.





A1b. Eléments caractéristiques de l'OPC au cours des 5 derniers exercices

| | 31/12/2020 | 31/12/2021 | 30/12/2022 | 29/12/2023 | 31/12/2024 |
|---|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|
| Actif net en EUR | 51 533 682,94 | 58 300 867,80 | 46 695 430,76 | 51 097 561,10 | 50 971 868,24 |
| Nombre de titres | 1 144 341,926 | 1 065 415,041 | 1 008 056,805 | 957 215,438 | 890 849,662 |
| Valeur liquidative unitaire | 45,03 | 54,72 | 46,32 | 53,38 | 57,21 |
| Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes | 1,00 | 2,58 | 0,06 | 2,39 | 2,25 |
| Distribution unitaire sur revenu | 0,00 | 0,00 | 0,01 | 0,02 | 0,05 |
| Crédit d'impôt unitaire | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,01 | 0,00 |
| Capitalisation unitaire sur revenu | -0,16 | -0,26 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |





A2. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés pour la première fois sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

1 Changements de méthodes comptables y compris de présentation en rapport avec l'application du nouveau règlement comptable relatif aux comptes annuels des organismes de placement collectif à capital variable (Règlement ANC 2020-07 modifié).

Ce nouveau règlement impose des changements de méthodes comptables dont des modifications de présentation des comptes annuels. La comparabilité avec les comptes de l'exercice précédent ne peut donc être réalisée.

NB : les états concernés sont (outre le bilan et le compte de résultat) : B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement ; D5a. Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets et D5b. Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes.

Ainsi, conformément au 2ème alinéa de l'article 3 du Règlement ANC 2020-07, les états financiers ne présentent pas les données de l'exercice précédent ; les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe.

Ces changements portent essentiellement sur :

- la structure du bilan qui est désormais présentée par types d'actifs et de passifs éligibles, incluant les prêts et les emprunts ;
- la structure du compte de résultat qui est profondément modifiée ; le compte de résultat incluant notamment : les écarts de change sur comptes financiers , les plus ou moins-values latentes, les plus et moins-values réalisées et les frais de transactions :
- la suppression du tableau de hors-bilan (une partie des informations sur les éléments de ce tableau figurent dorénavant dans les annexes) ;
- la suppression de l'option de comptabilisation des frais inclus au prix de revient (sans effet rétroactif pour les fonds appliquant anciennement la méthode des frais inclus);
- la distinction des obligations convertibles des autres obligations, ainsi que leurs enregistrements comptables respectifs ;
- une nouvelle classification des fonds cibles détenus en portefeuille selon le modèle : OPCVM / FIA / Autres ;
- la comptabilisation des engagements sur changes à terme qui n'est plus faite au niveau du bilan mais au niveau du horsbilan, avec une information sur les changes à terme couvrant une part spécifique ;
- l'ajout d'informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés ;
- la présentation de l'inventaire qui distingue désormais les actifs et passifs éligibles et les instruments financiers à terme ;
- l'adoption d'un modèle de présentation unique pour tous les types d'OPC ;
- la suppression de l'agrégation des comptes pour les fonds à compartiments.





2 Règles et méthodes comptables appliquées au cours de l'exercice

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent (sous réserve des changements décrits ci-avant) :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

L'exercice couvre la période du 30 décembre 2023 au 31 décembre 2024.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts:

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.





Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

ECUREUIL TONIQUE





38

5. Comptes de l'exercice

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les Swaps:

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatifs à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds : FR0000982951 - Part ECUREUIL TONIQUE : Taux de frais maximum de 1,20% TTC

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le revenu :

Le revenu net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Les sommes mentionnées « le revenu » et « les plus et moins-values » peuvent être distribuées, en tout ou partie, indépendamment l'une de l'autre.

La mise en paiement des sommes distribuables est effectuée dans un délai maximal de cinq mois suivant la clôture de l'exercice.

ECUREUIL TONIQUE





Lorsque l'OPC est agréé au titre du règlement (UE) n° 2017/1131 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017 sur les fonds monétaires, par dérogation aux dispositions du I, les sommes distribuables peuvent aussi intégrer les plusvalues latentes.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

| Part(s) | Affectation des revenus nets | Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées |
|-----------------------|------------------------------|--|
| Part ECUREUIL TONIQUE | Distribution | Capitalisation |





B. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

| Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice en EUR | 31/12/2024 |
|--|---------------|
| Capitaux propres début d'exercice | 51 097 561,10 |
| Flux de l'exercice : | |
| Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC) | 151 915,64 |
| Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC) | -3 864 215,25 |
| Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation | 41 874,05 |
| Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation | 2 083 970,42 |
| Variation des plus ou moins-values latentes avant comptes de régularisation | 1 479 381,31 |
| Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets | -18 619,03 |
| Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes | 0,00 |
| Distribution de l'exercice antérieur sur plus-values latentes | 0,00 |
| Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets | 0,00 |
| Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes | 0,00 |
| Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus-values latentes | 0,00 |
| Autres éléments | 0,00 |
| Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net) | 50 971 868,24 |

B2. Reconstitution de la ligne « capitaux propres » des fonds de capital investissement et autres véhicules

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.





B3. Evolution du nombre de parts au cours de l'exercice

B3a. Nombre de parts souscrites et rachetées pendant l'exercice

| | En parts | En montant |
|---|-------------|---------------|
| Parts souscrites durant l'exercice | 2 707,773 | 151 915,64 |
| Parts rachetées durant l'exercice | -69 073,549 | -3 864 215,25 |
| Solde net des souscriptions/rachats | -66 365,776 | -3 712 299,61 |
| Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice | 890 849,662 | |

B3b. Commissions de souscription et/ou rachat acquises

| | En montant |
|---|------------|
| Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises | 0,00 |
| Commissions de souscription acquises | 0,00 |
| Commissions de rachat acquises | 0,00 |

B4. Flux concernant le nominal appelé et remboursé sur l'exercice

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B5. Flux sur les passifs de financement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B6. Ventilation de l'actif net par nature de parts

| Libellé de la part Code ISIN | Affectation des revenus nets | Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées | Devise de la part | Actif net par part | Nombre de parts | Valeur liquidative |
|----------------------------------|------------------------------|---|-------------------------|--------------------|--------------------|-----------------------|
| ECUREUIL TONIQUE FR0000982951 | Distribution | Capitalisation | EUR | 50 971 868,24 | 890 849,662 | 57,21 |

ECUREUIL TONIQUE 41





- C. Informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés
- C1. Présentation des expositions directes par nature de marché et d'exposition
- C1a. Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)

| | | Ventilation des expositions significatives par pays | | | | |
|--|------------|---|--------|--------|--------|--------|
| Montants exprimés en milliers EUR | Exposition | Pays 1 | Pays 2 | Pays 3 | Pays 4 | Pays 5 |
| | +/- | +/- | +/- | +/- | +/- | +/- |
| Actif | | | | | | |
| Actions et valeurs assimilées | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Opérations temporaires sur titres | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Passif | | | | | | |
| Opérations de cession sur instruments financiers | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Opérations temporaires sur titres | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Hors-bilan | | | | | | |
| Futures | 4 951,51 | NA | NA | NA | NA | NA |
| Options | 0,00 | NA | NA | NA | NA | NA |
| Swaps | 0,00 | NA | NA | NA | NA | NA |
| Autres instruments financiers | 0,00 | NA | NA | NA | NA | NA |
| Total | 4 951,51 | | | | | |

C1b. Exposition sur le marché des obligations convertibles - Ventilation par pays et maturité de l'exposition

| Montants exprimés en milliers EUR | Exposition | Décompositio | n de l'expositio | on par maturité | Décomposition par niveau de deltas | | |
|--------------------------------------|------------|--------------|---|-----------------|---------------------------------------|---------------------------|--|
| EUR | +/- | <= 1 an | 1 <x<=5 ans<="" td=""><td>> 5 ans</td><td><= 0,6</td><td>0,6<x<=1< td=""></x<=1<></td></x<=5> | > 5 ans | <= 0,6 | 0,6 <x<=1< td=""></x<=1<> | |
| Total | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | |





C1c. Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par nature de taux

| | | Ventilation des expositions par type de taux | | | | | |
|--|------------|--|-------------------------------|-------------|--|--|--|
| Montants exprimés en milliers EUR | Exposition | Taux fixe | Taux variable ou révisable | Taux indexé | Autre ou sans contrepartie de taux | | |
| | +/- | +/- | +/- | +/- | +/- | | |
| Actif | | | | | | | |
| Dépôts | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | | |
| Obligations | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | | |
| Titres de créances | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | | |
| Opérations temporaires sur titres | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | | |
| Comptes financiers | 1 661,71 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 1 661,71 | | |
| Passif | | | | | | | |
| Opérations de cession sur instruments financiers | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | | |
| Opérations temporaires sur titres | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | | |
| Emprunts | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | | |
| Comptes financiers | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | | |
| Hors-bilan | | | | | | | |
| Futures | NA | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | | |
| Options | NA | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | | |
| Swaps | NA | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | | |
| Autres instruments financiers | NA | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | | |
| Total | | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 1 661,71 | | |





C1d. Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par durée résiduelle

| Montants exprimés en milliers EUR | [0 - 3 mois] (*) |]3 - 6 mois] (*) |]6 - 12 mois] (*) |]1 - 3 ans] (*) |]3 - 5 ans] (*) |]5 - 10 ans] (*) | >10 ans (*) |
|--|---------------------|---------------------|----------------------|--------------------|--------------------|---------------------|----------------|
| | +/- | +/- | +/- | +/- | +/- | +/- | +/- |
| Actif | | | | | | | |
| Dépôts | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Obligations | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Titres de créances | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Opérations temporaires sur titres | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Comptes financiers | 1 661,71 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Passif | | | | | | | |
| Opérations de cession sur instruments financiers | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Opérations temporaires sur titres | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Emprunts | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Comptes financiers | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Hors-bilan | | | | | | | |
| Futures | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Options | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Swaps | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Autres instruments | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Total | 1 661,71 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |

^(*) L'OPC peut regrouper ou compléter les intervalles de durées résiduelles selon la pertinence des stratégies de placement et d'emprunts.





C1e. Exposition directe sur le marché des devises

| | Devise 1 | Devise 2 | Devise 3 | Devise 4 | Devise N |
|--|----------|----------|----------|----------|----------------|
| Montants exprimés en milliers EUR | USD | CHF | GBP | CAD | Autres devises |
| | +/- | +/- | +/- | +/- | +/- |
| Actif | | | | | |
| Dépôts | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Actions et valeurs assimilées | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Obligations et valeurs assimilées | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Titres de créances | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Opérations temporaires sur titres | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Créances | 252,64 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Comptes financiers | 1 543,55 | 1,25 | 1,11 | 0,99 | 0,82 |
| Passif | | | | | |
| Opérations de cession sur instruments financiers | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Opérations temporaires sur titres | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Emprunts | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Dettes | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Comptes financiers | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Hors-bilan | | | | | |
| Devises à recevoir | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Devises à livrer | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Futures options swaps | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Autres opérations | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Total | 1 796,19 | 1,25 | 1,11 | 0,99 | 0,82 |

C1f. Exposition directe aux marchés de crédit

| Montants exprimés en milliers EUR | Invest. Grade +/- | Non Invest. Grade +/- | Non notés +/- |
|--|----------------------|--------------------------|------------------|
| Actif | | | |
| Obligations convertibles en actions | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Obligations et valeurs assimilées | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Titres de créances | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Opérations temporaires sur titres | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Passif | | | |
| Opérations de cession sur instruments financiers | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Opérations temporaires sur titres | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Hors-bilan | | | |
| Dérivés de crédits | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Solde net | 0,00 | 0,00 | 0,00 |

ECUREUIL TONIQUE 45





C1g. Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

| Contreparties (montants exprimés en milliers EUR) | Valeur actuelle constitutive d'une créance | Valeur actuelle constitutive d'une dette |
|--|--|--|
| Opérations figurant à l'actif du bilan | | |
| Dépôts | | |
| Instruments financiers à terme non compensés | | |
| Créances représentatives de titres financiers reçus en pension | | |
| Créances représentatives de titres donnés en garantie | | |
| Créances représentatives de titres financiers prêtés | | |
| Titres financiers empruntés | | |
| Titres reçus en garantie | | |
| Titres financiers donnés en pension | | |
| Créances | | |
| Collatéral espèces | | |
| Dépôt de garantie espèces versé | | |
| Opérations figurant au passif du bilan | | |
| Dettes représentatives des titres donnés en pension | | |
| Instruments financiers à terme non compensés | | |
| Dettes | | |
| Collatéral espèces | | |





C2. Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

| Code ISIN | Dénomination de l'OPC | Société de gestion | Orientation des placements / style de gestion | Pays de domiciliation de l'OPC | Devise de la part d'OPC | Montant de l'exposition |
|--------------|---|---|---|--------------------------------------|----------------------------------|----------------------------|
| FR0007052782 | Lyxor CAC 40 (DR) UCITS ETF Dist | Amundi Asset Management | Fonds / Actions | France | EUR | 2 289 691,76 |
| FR0010200774 | FCPR AXA CO INV F II | ARDIAN FRANCE | Private equity | France | EUR | 1 260,00 |
| IE00BFNM3G45 | iShares MSCI USA ESG Screened UCITS ETF USD (Acc) | BLACKROCK ASSET MANAGEMENT IRELAND LTD | Fonds / Actions | Irlande | USD | 2 048 330,66 |
| FR0011891506 | DNCA ACTIONS EURO PME Part R | DNCA FINANCE | Actions Euro | France | EUR | 1 577 895,67 |
| FR0013343100 | DNCA ACTIONS SMALL MID CAP EURO SI C | DNCA FINANCE | Actions Euro | France | EUR | 1 751 343,23 |
| FR0010948471 | DNCA SRI EUR QUAL ID | DNCA FINANCE | Actions Euro | France | EUR | 4 365 047,12 |
| LU2217652499 | DNCA INVEST SICAV GLOBAL NEW WORLD SI EUR | DNCA FINANCE | Fonds / Actions | Luxembourg | EUR | 1 709 681,00 |
| LU0284395984 | DNCA INVEST VALUE EUROPE IC | DNCA FINANCE | Fonds / Actions | Luxembourg | EUR | 988 646,00 |
| FR0013410040 | H2O EUROPEA SI C | H2O AM EUROPE | Obligations et autres titres de créance Internat. | France | EUR | 2 760 576,00 |
| FR0013535960 | H2O MULTIBONDS SP Part IC | H2O AM EUROPE | Obligations et autres titres de créance Internat. | France | EUR | 4 588,36 |
| FR0010042630 | IRIS CAP FD 2 PART A | IRIS FINANCE | Private equity | France | EUR | 19 600,00 |
| FR0010042648 | IRIS CAP FD 2 PART B | IRIS FINANCE | Private equity | France | EUR | 0,00 |
| FR0007067178 | SCIENCE ET INNOV.2001 A FCPR | LBO FRANCE GESTION | Fonds / Mixte | France | EUR | 2 748,59 |
| FR0007067186 | SCIENCE ET INNOV.2001 B FCPR | LBO FRANCE GESTION | Fonds / Mixte | France | EUR | 0,00 |

ECUREUIL TONIQUE 47





C2. Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

| Code ISIN | Dénomination de l'OPC | Société de gestion | Orientation des placements / style de gestion | Pays de domiciliation de l'OPC | Devise de la part d'OPC | Montant de l'exposition |
|--------------|--|--|---|--------------------------------------|----------------------------------|----------------------------|
| FR0011052307 | SCIENCE ET INNOV.2001 FCPR BA | LBO FRANCE GESTION | Non applicable | France | EUR | 2 117,33 |
| FR0011052315 | SCIENCE ET INNOV.2001 FCPR BB | LBO FRANCE GESTION | Non applicable | France | EUR | 0,00 |
| LU1598690169 | Lyxor Index Fund - Lyxor MSCI EMU Value (DR) UCITS ETF Dist | LYXOR INTERNATION AL ASSET MANAGEMENT | Fonds / Actions | Luxembourg | EUR | 1 253 438,62 |
| FR0013349701 | MIROVA EUROFIDEME 4 FPS part A | MIROVA | Non applicable | France | EUR | 1 526 768,57 |
| LU1469472473 | MIR EUR GREEN SUST BD FD SI EUR CAP | NATIXIS AM FUNDS | Fonds / Obligations | Luxembourg | EUR | 2 303 910,00 |
| FR0010177345 | OSTRUM ACTIONS CAC 40 M | Natixis Investment Managers International | Actions Euro | France | EUR | 12 308 350,00 |
| FR0012006989 | VEGA FRANCE OPPORTUNITES ISR IC | Natixis Investment Managers International | Actions Euro | France | EUR | 1 317 101,44 |
| FR0014001BR4 | NATIXIS JAPAN EQUITY N1 | Natixis Investment Managers International | Actions internationales | France | EUR | 779 158,80 |
| LU1429558650 | LOOMIS SAYLES U.S. GROWTH EQUITY FUND S1 A USD | Natixis Investment Managers International | Fonds / Actions | Luxembourg | USD | 1 324 740,51 |
| LU1435382814 | LOOMIS SAYLES GLOBAL MULTI ASSET INCOME FUND H-SA | Natixis Investment Managers International | Fonds / Mixte | Luxembourg | EUR | 2 234 520,00 |
| FR001400R6K0 | OSTRUM SRI MONEY PLUS SI | Natixis Investment Managers International | Monétaire Euro | France | EUR | 203 437,89 |
| IE00BF92LV92 | Ossiam ESG Low Carbon Shiller Barclays CAPE US Sector UCITS | OSSIAM | Fonds / Actions | Irlande | EUR | 1 535 391,00 |
| LU1079841273 | OSSIAM SHILLER BRLY CAPE EUR | OSSIAM | Fonds / Actions | Luxembourg | EUR | 5 334 278,90 |
| FR0010453779 | FCPR FONDINVEST VIII A | PAMS | Private equity | France | EUR | 2 452,43 |
| FR0010417766 | FONDINVEST 7 PART A | PAMS | Private equity | France | EUR | 40 833,82 |





C2. Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

| Code ISIN | Dénomination de l'OPC | Société de gestion | Orientation des placements / style de gestion | Pays de domiciliation de l'OPC | Devise de la part d'OPC | Montant de l'exposition |
|--------------|--|----------------------------|---|--------------------------------------|----------------------------------|----------------------------|
| FR0010149542 | RHON- ALP.AUV.BOURG.PME 2 FCPR A | RHONE ALPES PME GESTION | Private equity | France | EUR | 3 433,98 |
| FR0010149567 | RHON- ALP.AUV.BOURG.PME 2 FCPR C | RHONE ALPES PME GESTION | Private equity | France | EUR | 108,57 |
| FR0010303776 | EPF III A FCPR | SEVEN2 SAS | Gold | France | EUR | 0,00 |
| FR0013179793 | DIGITAL OPPORTUNITIES FUND A | SEVENTURE PARTNERS | Private equity | France | EUR | 954 319,20 |
| FR0014001Z59 | DIGITAL OPPORTUNITIES FUND II PART A | SEVENTURE PARTNERS | Private equity | France | EUR | 273 755,82 |
| Total | | | | | | 48 917 525,27 |

C3. Exposition sur les portefeuilles de capital investissement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

C4. Exposition sur les prêts pour les OFS

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.





D. Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

D1. Créances et dettes : ventilation par nature

| | Nature de débit/crédit | 31/12/2024 |
|----------------------------------|----------------------------------|------------|
| Créances | | |
| | Rétrocession de frais de gestion | 47 468,54 |
| | Dépôts de garantie en espèces | 391 828,48 |
| Total des créances | | 439 297,02 |
| Dettes | | |
| | Frais de gestion fixe | 46 665,36 |
| Total des dettes | | 46 665,36 |
| Total des créances et des dettes | | 392 631,66 |

D2. Frais de gestion, autres frais et charges

| | 31/12/2024 |
|---------------------------------------|------------|
| Commissions de garantie | 0,00 |
| Frais de gestion fixes | 539 782,76 |
| Pourcentage de frais de gestion fixes | 1,04 |
| Rétrocessions des frais de gestion | 0,00 |

D3. Engagements reçus et donnés

| Autres engagements (par nature de produit) | 31/12/2024 |
|---|------------|
| Garanties reçues | 0,00 |
| - dont instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan | 0,00 |
| Garanties données | 0,00 |
| - dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine | 0,00 |
| Engagements de financement reçus mais non encore tirés | 0,00 |
| Engagements de financement donnés mais non encore tirés | 0,00 |
| Autres engagements hors bilan | 0,00 |
| Total | 0,00 |

ECUREUIL TONIQUE 50





D4. Autres informations

D4a. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

| | 31/12/2024 |
|-------------------------------|------------|
| Titres pris en pension livrée | 0,00 |
| Titres empruntés | 0,00 |

D4b. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

| | Code ISIN | Libellé | 31/12/2024 |
|--------------------------------|--------------|---|---------------|
| Actions | | | 0,00 |
| Obligations | | | 0,00 |
| TCN | | | 0,00 |
| OPC | | | 42 025 434,49 |
| | FR0011891506 | DNCA ACTIONS EURO PME Part R | 1 577 895,67 |
| | FR0013343100 | DNCA ACTIONS SMALL MID CAP EURO SI C | 1 751 343,23 |
| | LU2217652499 | DNCA INVEST SICAV GLOBAL NEW WORLD SI EUR | 1 709 681,00 |
| | LU0284395984 | DNCA INVEST VALUE EUROPE IC | 988 646,00 |
| | FR0010948471 | DNCA SRI EUR QUAL ID | 4 365 047,12 |
| | FR0013410040 | H2O EUROPEA SI C | 2 760 576,00 |
| | FR0013535960 | H2O MULTIBONDS SP Part IC | 4 588,36 |
| | LU1435382814 | LOOMIS SAYLES GLOBAL MULTI ASSET INCOME FUND H-SA | 2 234 520,00 |
| | LU1429558650 | LOOMIS SAYLES U.S. GROWTH EQUITY FUND S1 A USD | 1 324 740,51 |
| | LU1469472473 | MIR EUR GREEN SUST BD FD SI EUR CAP | 2 303 910,00 |
| | FR0013349701 | MIROVA EUROFIDEME 4 FPS part A | 1 526 768,57 |
| | FR0014001BR4 | NATIXIS JAPAN EQUITY N1 | 779 158,80 |
| | IE00BF92LV92 | Ossiam ESG Low Carbon Shiller Barclays CAPE US Sector UCITS | 1 535 391,00 |
| | LU1079841273 | OSSIAM SHILLER BRLY CAPE EUR | 5 334 278,90 |
| | FR0010177345 | OSTRUM ACTIONS CAC 40 M | 12 308 350,00 |
| | FR001400R6K0 | OSTRUM SRI MONEY PLUS SI | 203 437,89 |
| | FR0012006989 | VEGA FRANCE OPPORTUNITES ISR IC | 1 317 101,44 |
| Instruments financiers à terme | | | 0,00 |
| Total des titres du groupe | | | 42 025 434,49 |





D5. Détermination et ventilation des sommes distribuables

D5a. Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

| Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets | 31/12/2024 |
|--|------------|
| Revenus nets | 41 813,77 |
| Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice | 0,00 |
| Revenus de l'exercice à affecter | 41 813,77 |
| Report à nouveau | 8 581,23 |
| Sommes distribuables au titre du revenu net | 50 395,00 |

Part ECUREUIL TONIQUE

| Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets | 31/12/2024 |
|---|-------------|
| Revenus nets | 41 813,77 |
| Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*) | 0,00 |
| Revenus de l'exercice à affecter (**) | 41 813,77 |
| Report à nouveau | 8 581,23 |
| Sommes distribuables au titre du revenu net | 50 395,00 |
| Affectation: | |
| Distribution | 44 542,48 |
| Report à nouveau du revenu de l'exercice | 5 852,52 |
| Capitalisation | 0,00 |
| Total | 50 395,00 |
| * Information relative aux acomptes versés | |
| Montant unitaire | 0,00 |
| Crédits d'impôt totaux | 0,00 |
| Crédits d'impôt unitaires | 0,00 |
| ** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution | |
| Nombre de parts | 890 849,662 |
| Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes | 0,05 |
| 1 0 | |





D5b. Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

| Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes | 31/12/2024 |
|---|--------------|
| Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice | 2 004 433,40 |
| Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice | 0,00 |
| Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter | 2 004 433,40 |
| Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées | 0,00 |
| Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées | 2 004 433,40 |

Part ECUREUIL TONIQUE

| Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes | 31/12/2024 |
|---|--------------|
| Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice | 2 004 433,40 |
| Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*) | 0,00 |
| Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**) | 2 004 433,40 |
| Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées | 0,00 |
| Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées | 2 004 433,40 |
| Affectation: | |
| Distribution | 0,00 |
| Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes | 0,00 |
| Capitalisation | 2 004 433,40 |
| Total | 2 004 433,40 |
| * Information relative aux acomptes versés | |
| Acomptes unitaires versés | 0,00 |
| ** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution | |
| Nombre de parts | 0,00 |
| Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes | 0,00 |





E. Inventaire des actifs et passifs en EUR

E1. Inventaire des éléments de bilan

| Désignation des valeurs par secteur d'activité (*) | Devise | Quantité ou | Valeur actuelle | % Actif |
|---|--------|-------------|-----------------|---------|
| | 501100 | Nominal | | Net |
| TITRES D'OPC | | | 48 917 525,27 | 95,97 |
| ОРСУМ | | | 46 090 126,96 | 90,42 |
| Gestion collective | | | 46 090 126,96 | 90,42 |
| DNCA ACTIONS EURO PME Part R | EUR | 727,9997 | 1 577 895,67 | 3,10 |
| DNCA ACTIONS SMALL MID CAP EURO SI C | EUR | 13 | 1 751 343,23 | 3,44 |
| DNCA INVEST SICAV GLOBAL NEW WORLD SI EUR | EUR | 13 100 | 1 709 681,00 | 3,35 |
| DNCA INVEST VALUE EUROPE IC | EUR | 3 800 | 988 646,00 | 1,94 |
| DNCA SRI EUR QUAL ID | EUR | 56 | 4 365 047,12 | 8,56 |
| H2O EUROPEA SI C | EUR | 19 200 | 2 760 576,00 | 5,42 |
| H2O MULTIBONDS SP Part IC | EUR | 2 | 4 588,36 | 0,01 |
| iShares MSCI USA ESG Screened UCITS ETF USD (Acc) | USD | 176 000 | 2 048 330,66 | 4,02 |
| LOOMIS SAYLES GLOBAL MULTI ASSET INCOME FUND H-SA | EUR | 18 000 | 2 234 520,00 | 4,38 |
| LOOMIS SAYLES U.S. GROWTH EQUITY FUND S1 A USD | USD | 3 440 | 1 324 740,51 | 2,60 |
| Lyxor CAC 40 (DR) UCITS ETF Dist | EUR | 31 600 | 2 289 691,76 | 4,49 |
| Lyxor Index Fund - Lyxor MSCI EMU Value (DR) UCITS ETF Dist | EUR | 9 800 | 1 253 438,62 | 2,46 |
| MIR EUR GREEN SUST BD FD SI EUR CAP | EUR | 23 000 | 2 303 910,00 | 4,52 |
| NATIXIS JAPAN EQUITY N1 | EUR | 7 000 | 779 158,80 | 1,53 |
| Ossiam ESG Low Carbon Shiller Barclays CAPE US Sector UCITS | EUR | 13 000 | 1 535 391,00 | 3,01 |
| OSSIAM SHILLER BRLY CAPE EUR | EUR | 3 700 | 5 334 278,90 | 10,47 |
| OSTRUM ACTIONS CAC 40 M | EUR | 5 000 | 12 308 350,00 | 24,14 |
| OSTRUM SRI MONEY PLUS SI | EUR | 0,8 | 203 437,89 | 0,40 |
| VEGA FRANCE OPPORTUNITES ISR IC | EUR | 6,5 | 1 317 101,44 | 2,58 |
| FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne | | | 2 827 398,31 | 5,55 |
| Gestion collective | | | 2 827 398,31 | 5,55 |
| DIGITAL OPPORTUNITIES FUND A | EUR | 1 000 000 | 954 319,20 | 1,87 |
| DIGITAL OPPORTUNITIES FUND II PART A | EUR | 700 000 | 273 755,82 | 0,54 |
| EPF III A FCPR | EUR | 50 | 0,00 | 0,00 |
| FCPR AXA CO INV F II | EUR | 14 000 | 1 260,00 | 0,00 |
| FCPR FONDINVEST VIII A | EUR | 500 | 2 452,43 | 0,00 |
| FONDINVEST 7 PART A | EUR | 500 | 40 833,82 | 0,08 |
| IRIS CAP FD 2 PART A | EUR | 490 000 | 19 600,00 | 0,04 |
| IRIS CAP FD 2 PART B | EUR | 10 000 | 0,00 | 0,00 |
| MIROVA EUROFIDEME 4 FPS part A | EUR | 150 | 1 526 768,57 | 3,00 |
| RHON-ALP.AUV.BOURG.PME2 FCPR A | EUR | 800,462 | 3 433,98 | 0,01 |
| RHON-ALP.AUV.BOURG.PME2 FCPR C | EUR | 231 | 108,57 | 0,00 |
| SCIENCE ET INNOV.2001 A FCPR | EUR | 49 950 | 2 748,59 | 0,01 |
| SCIENCE ET INNOV.2001 B FCPR | EUR | 50 | 0,00 | 0,00 |
| SCIENCE ET INNOV.2001 FCPR BA | EUR | 6 487 | 2 117,33 | 0,00 |
| SCIENCE ET INNOV.2001 FCPR BB | EUR | 130 | 0,00 | 0,00 |





E1. Inventaire des éléments de bilan

| Désignation des valeurs par secteur d'activité (*) | Devise | Quantité ou Nominal | Valeur actuelle | % Actif Net |
|--|--------|------------------------|-----------------|----------------|
| Total | | | 48 917 525,27 | 95,97 |

^(*) Le secteur d'activité représente l'activité principale de l'émetteur de l'instrument financier ; il est issu de sources fiables reconnues au plan international (GICS et NACE principalement).

E2. Inventaire des opérations à terme de devises

| Valeur actuelle présentée au bilan | | Montant de l'exposition (*) | | | | |
|------------------------------------|--------|-----------------------------|---------|----------------|--------|-----------------|
| Type d'opération | A -Aif | Descrip | Devises | à recevoir (+) | Devis | es à livrer (-) |
| | Actif | Passif | Devise | Montant (*) | Devise | Montant (*) |
| Total | 0,00 | 0,00 | | 0,00 | | 0,00 |

^(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions exprimé dans la devise de comptabilisation.

E3. Inventaire des instruments financiers à terme

E3a. Inventaire des instruments financiers à terme - actions

| National discourance of | Quantité ou | Valeur actuelle p | résentée au bilan | Montant de l'exposition (*) |
|-------------------------|-------------|-------------------|-------------------|-----------------------------|
| Nature d'engagements | Nominal | Actif | Passif | +/- |
| 1. Futures | | | | |
| DJES BANKS 0325 | 87 | 0,00 | -1 827,00 | 633 577,50 |
| EURO STOXX 50 0325 | 18 | 0,00 | -17 460,00 | 878 580,00 |
| SP 500 MINI 0325 | 12 | 0,00 | -127 329,79 | 3 439 352,97 |
| Sous-total 1. | | 0,00 | -146 616,79 | 4 951 510,47 |
| 2. Options | | | | |
| Sous-total 2. | | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| 3. Swaps | | | | |
| Sous-total 3. | | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| 4. Autres instruments | | | | |
| Sous-total 4. | | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Total | | 0,00 | -146 616,79 | 4 951 510,47 |

^(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

ECUREUIL TONIQUE 55





E3b. Inventaire des instruments financiers à terme - taux d'intérêts

| National discourants | Quantité ou | Valeur actuelle p | résentée au bilan | Montant de l'exposition (*) |
|-----------------------|-------------|-------------------|-------------------|-----------------------------|
| Nature d'engagements | Nominal | Actif | Passif | +/- |
| 1. Futures | | | | |
| Sous-total 1. | | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| 2. Options | | | | |
| Sous-total 2. | | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| 3. Swaps | | | | |
| Sous-total 3. | | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| 4. Autres instruments | | | | |
| Sous-total 4. | | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Total | | 0,00 | 0,00 | 0,00 |

^(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3c. Inventaire des instruments financiers à terme - de change

| National all and a second a | Quantité ou | Valeur actuelle p | résentée au bilan | Montant de l'exposition (*) |
|-----------------------------|-------------|-------------------|-------------------|-----------------------------|
| Nature d'engagements | Nominal | Actif | Passif | +/- |
| 1. Futures | | | | |
| Sous-total 1. | | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| 2. Options | | | | |
| Sous-total 2. | | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| 3. Swaps | | | | |
| Sous-total 3. | | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| 4. Autres instruments | | | | |
| Sous-total 4. | | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Total | | 0,00 | 0,00 | 0,00 |

^(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.





E3d. Inventaire des instruments financiers à terme - sur risque de crédit

| National discourants | Quantité ou | Valeur actuelle p | résentée au bilan | Montant de l'exposition (*) |
|-----------------------|-------------|-------------------|-------------------|-----------------------------|
| Nature d'engagements | Nominal | Actif | Passif | +/- |
| 1. Futures | | | | |
| Sous-total 1. | | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| 2. Options | | | | |
| Sous-total 2. | | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| 3. Swaps | | | | |
| Sous-total 3. | | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| 4. Autres instruments | | | | |
| Sous-total 4. | | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Total | | 0,00 | 0,00 | 0,00 |

^(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3e. Inventaire des instruments financiers à terme - autres expositions

| National discourants | Quantité ou Nominal | Valeur actuelle présentée au bilan | | Montant de l'exposition (*) |
|-----------------------|------------------------|------------------------------------|--------|-----------------------------|
| Nature d'engagements | | Actif | Passif | +/- |
| 1. Futures | | | | |
| Sous-total 1. | | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| 2. Options | | | | |
| Sous-total 2. | | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| 3. Swaps | | | | |
| Sous-total 3. | | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| 4. Autres instruments | | | | |
| Sous-total 4. | | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Total | | 0,00 | 0,00 | 0,00 |

^(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E4. Inventaire des instruments financiers à terme ou des opérations à terme de devises utilisés en couverture d'une catégorie de part

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.





E5. Synthèse de l'inventaire

| | Valeur actuelle présentée au bilan |
|--|------------------------------------|
| Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT) | 48 917 525,27 |
| Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) : | |
| Total opérations à terme de devises | 0,00 |
| Total instruments financiers à terme - actions | -146 616,79 |
| Total instruments financiers à terme - taux | 0,00 |
| Total instruments financiers à terme - change | 0,00 |
| Total instruments financiers à terme - crédit | 0,00 |
| Total instruments financiers à terme - autres expositions | 0,00 |
| Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises | 0,00 |
| Autres actifs (+) | 2 247 625,12 |
| Autres passifs (-) | -46 665,36 |
| Passifs de financement (-) | 0,00 |
| Total = actif net | 50 971 868,24 |

| Libellé de la part | Devise de la part | Nombre de parts | Valeur liquidative |
|-----------------------|----------------------|-----------------|--------------------|
| Part ECUREUIL TONIQUE | EUR | 890 849,662 | 57,21 |

ECUREUIL TONIQUE

COMPTES ANNUELS 29/12/2023

BILAN ACTIF AU 29/12/2023 EN EUR

| | 29/12/2023 | 30/12/2022 |
|--|---------------|---------------|
| IMMOBILISATIONS NETTES | 0,00 | 0,00 |
| DÉPÔTS | 0,00 | 0,00 |
| INSTRUMENTS FINANCIERS | 49 724 907,28 | 45 778 970,56 |
| Actions et valeurs assimilées | 0,00 | 0,00 |
| Négociées sur un marché réglementé ou assimilé | 0,00 | 0,00 |
| Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé | 0,00 | 0,00 |
| Obligations et valeurs assimilées | 0,00 | 0,00 |
| Négociées sur un marché réglementé ou assimilé | 0,00 | 0,00 |
| Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé | 0,00 | 0,00 |
| Titres de créances | 0,00 | 0,00 |
| Négociés sur un marché réglementé ou assimilé | 0,00 | 0,00 |
| Titres de créances négociables | 0,00 | 0,00 |
| Autres titres de créances | 0,00 | 0,00 |
| Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé | 0,00 | 0,00 |
| Organismes de placement collectif | 49 631 772,98 | 45 680 361,14 |
| OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays | 48 411 081,94 | 42 896 245,10 |
| Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE | 1 220 691,04 | 2 784 116,0 |
| Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés | 0,00 | 0,0 |
| Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés | 0,00 | 0,0 |
| Autres organismes non européens | 0,00 | 0,0 |
| Opérations temporaires sur titres | 0,00 | 0,0 |
| Créances représentatives de titres reçus en pension | 0,00 | 0,0 |
| Créances représentatives de titres prêtés | 0,00 | 0,0 |
| Titres empruntés | 0,00 | 0,0 |
| Titres donnés en pension | 0,00 | 0,0 |
| Autres opérations temporaires | 0,00 | 0,00 |
| Instruments financiers à terme | 93 134,30 | 98 609,4 |
| Opérations sur un marché réglementé ou assimilé | 93 134,30 | 98 609,42 |
| Autres opérations | 0,00 | 0,00 |
| Autres instruments financiers | 0,00 | 0,00 |
| CRÉANCES | 403 858,44 | 395 037,93 |
| Opérations de change à terme de devises | 0,00 | 0,00 |
| Autres | 403 858,44 | 395 037,93 |
| COMPTES FINANCIERS | 1 103 303,71 | 659 834,0 |
| Liquidités | 1 103 303,71 | 659 834,05 |
| TOTAL DE L'ACTIF | 51 232 069,43 | 46 833 842,54 |

BILAN PASSIF AU 29/12/2023 EN EUR

| | 29/12/2023 | 30/12/2022 |
|---|---------------|---------------|
| CAPITAUX PROPRES | | |
| Capital | 48 779 149,90 | 46 616 126,78 |
| Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a) | 0,00 | 0,00 |
| Report à nouveau (a) | 3 799,96 | 0,00 |
| Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b) | 2 290 046,72 | 65 222,04 |
| Résultat de l'exercice (a,b) | 24 564,52 | 14 081,94 |
| TOTAL DES CAPITAUX PROPRES * | 51 097 561,10 | 46 695 430,76 |
| * Montant représentatif de l'actif net | | |
| INSTRUMENTS FINANCIERS | 93 134,30 | 97 415,37 |
| Opérations de cession sur instruments financiers | 0,00 | 0,00 |
| Opérations temporaires sur titres | 0,00 | 0,00 |
| Dettes représentatives de titres donnés en pension | 0,00 | 0,00 |
| Dettes représentatives de titres empruntés | 0,00 | 0,00 |
| Autres opérations temporaires | 0,00 | 0,00 |
| Instruments financiers à terme | 93 134,30 | 97 415,37 |
| Opérations sur un marché réglementé ou assimilé | 93 134,30 | 97 415,37 |
| Autres opérations | 0,00 | 0,00 |
| DETTES | 41 374,03 | 40 996,41 |
| Opérations de change à terme de devises | 0,00 | 0,00 |
| Autres | 41 374,03 | 40 996,41 |
| COMPTES FINANCIERS | 0,00 | 0,00 |
| Concours bancaires courants | 0,00 | 0,00 |
| Emprunts | 0,00 | 0,00 |
| TOTAL DU PASSIF | 51 232 069,43 | 46 833 842,54 |

⁽a) Y compris comptes de régularisation

⁽b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 29/12/2023 EN EUR

| | 29/12/2023 | 30/12/2022 |
|---|--------------|--------------|
| OPÉRATIONS DE COUVERTURE | | |
| Engagement sur marchés réglementés ou assimilés | | |
| Engagement sur marché de gré à gré | | |
| Autres engagements | | |
| AUTRES OPÉRATIONS | | |
| Engagement sur marchés réglementés ou assimilés | | |
| Contrats futures | | |
| DJES BANKS 0324 | 518 520,00 | 0,00 |
| DJES BANKS 0323 | 0,00 | 837 375,00 |
| SP 500 MINI 0323 | 0,00 | 2 532 396,35 |
| SP 500 MINI 0324 | 3 272 529,76 | 0,00 |
| EURO STOXX 50 0323 | 0,00 | 681 300,00 |
| EURO STOXX 50 0324 | 817 740,00 | 0,00 |
| Engagement sur marché de gré à gré | | |
| Autres engagements | | |

COMPTE DE RÉSULTAT AU 29/12/2023 EN EUR

| | 29/12/2023 | 30/12/2022 |
|---|------------|------------|
| Produits sur opérations financières | | |
| Produits sur dépôts et sur comptes financiers | 44 092,81 | 2 511,00 |
| Produits sur actions et valeurs assimilées | 444 753,68 | 439 626,90 |
| Produits sur obligations et valeurs assimilées | 0,00 | 0,00 |
| Produits sur titres de créances | 0,00 | 0,00 |
| Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres | 0,00 | 0,00 |
| Produits sur instruments financiers à terme | 0,00 | 0,00 |
| Autres produits financiers | 48 152,00 | 52 104,00 |
| TOTAL (1) | 536 998,49 | 494 241,90 |
| Charges sur opérations financières | | |
| Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres | 0,00 | 0,00 |
| Charges sur instruments financiers à terme | 0,00 | 0,00 |
| Charges sur dettes financières | 2,75 | 2 330,70 |
| Autres charges financières | 0,00 | 0,00 |
| TOTAL (2) | 2,75 | 2 330,70 |
| RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2) | 536 995,74 | 491 911,20 |
| Autres produits (3) | 0,00 | 0,00 |
| Frais de gestion et dotations aux amortissements (4) | 511 620,72 | 475 750,71 |
| RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4) | 25 375,02 | 16 160,49 |
| Régularisation des revenus de l'exercice (5) | -810,50 | -2 078,55 |
| Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6) | 0,00 | 0,00 |
| RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6) | 24 564,52 | 14 081,94 |

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

L'exercice couvre la période du 31 décembre 2022 au 29 décembre 2023.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé cidessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) :
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les Swaps:

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

Engagements Hors Bilan:

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds :

FR0000982951 - Part ECUREUIL TONIQUE: Taux de frais maximum de 1,20% TTC

La rétrocession de frais de gestion à percevoir est prise en compte à chaque valeur liquidative. Le montant provisionné est égal à la quote-part de rétrocession acquise sur la période concernée.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde de régularisation des revenus. Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, rémunération ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille de l'OPC majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

| Part(s) | Affectation du résultat net | Affectation des plus ou moins- values nettes réalisées |
|------------------------|-----------------------------|---|
| Parts ECUREUIL TONIQUE | Distribution | Capitalisation |

2. ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 29/12/2023 EN EUR

| | 29/12/2023 | 30/12/2022 |
|---|---------------|----------------|
| | | |
| ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE | 46 695 430,76 | 58 300 867,80 |
| Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC) | 153 239,56 | 255 150,65 |
| Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC) | -2 725 455,99 | -3 034 924,47 |
| Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers | 1 771 503,83 | 1 065 896,70 |
| Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers | -39 616,69 | -368 283,13 |
| Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme | 788 535,72 | 281 825,11 |
| Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme | -131 197,92 | -974 659,37 |
| Frais de transactions | -12 011,88 | -4 335,66 |
| Différences de change | -67 631,38 | 84 111,66 |
| Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers | 4 501 245,26 | -8 657 772,07 |
| Différence d'estimation exercice N | 11 404 362,58 | 6 903 117,32 |
| Différence d'estimation exercice N-1 | -6 903 117,32 | -15 560 889,39 |
| Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme | 148 060,67 | -268 556,95 |
| Différence d'estimation exercice N | 73 004,30 | -75 056,37 |
| Différence d'estimation exercice N-1 | 75 056,37 | -193 500,58 |
| Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes | 0,00 | 0,00 |
| Distribution de l'exercice antérieur sur résultat | -9 915,86 | 0,00 |
| Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation | 25 375,02 | 16 160,49 |
| Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes | 0,00 | 0,00 |
| Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat | 0,00 | 0,00 |
| Autres éléments | 0,00 | -50,00 (*) |
| ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE | 51 097 561,10 | 46 695 430,76 |

^{(*) 30/12/2022 :} Frais de certification annuelle d'un LEI : -50,00 €

3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

| | Montant | % |
|--|--------------|------|
| ACTIF | | |
| OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES | | |
| TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES | 0,00 | 0,00 |
| TITRES DE CRÉANCES | | |
| TOTAL TITRES DE CRÉANCES | 0,00 | 0,00 |
| PASSIF | | |
| OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS | | |
| TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS | 0,00 | 0,00 |
| HORS-BILAN | | |
| OPÉRATIONS DE COUVERTURE | | |
| TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE | 0,00 | 0,00 |
| AUTRES OPÉRATIONS | | |
| Actions | 4 608 789,76 | 9,02 |
| TOTAL AUTRES OPÉRATIONS | 4 608 789,76 | 9,02 |

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

| | Taux fixe | % | Taux variable | % | Taux révisable | % | Autres | % |
|-----------------------------------|-----------|------|---------------|------|----------------|------|--------------|------|
| ACTIF | | | | | | | | |
| Dépôts | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Obligations et valeurs assimilées | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Titres de créances | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Opérations temporaires sur titres | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Comptes financiers | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 1 103 303,71 | 2,16 |
| PASSIF | | | | | | | | |
| Opérations temporaires sur titres | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Comptes financiers | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| HORS-BILAN | | | | | | | | |
| Opérations de couverture | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Autres opérations | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |

3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORSBILAN $^{(r)}$

| | < 3 mois | % |]3 mois - 1 an] | % |]1 - 3 ans] | % |]3 - 5 ans] | % | > 5 ans | % |
|--------------------------------------|--------------|------|-----------------|------|-------------|------|-------------|------|---------|------|
| ACTIF | | | | | | | | | | |
| Dépôts | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Obligations et valeurs assimilées | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Titres de créances | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Opérations temporaires sur titres | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Comptes financiers | 1 103 303,71 | 2,16 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| PASSIF | | | | | | | | | | |
| Opérations temporaires sur titres | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Comptes financiers | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| HORS-BILAN | | | | | | | | | | |
| Opérations de couverture | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Autres opérations | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |

 $^{(^{\}star})$ Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

| | Devise 1 USD | | Devise 2 CHF | | Devise 3 GBP | | Devise N Autre(s) | |
|--|-----------------|------|-----------------|------|-----------------|------|----------------------|------|
| | Montant | % | Montant | % | Montant | % | Montant | % |
| ACTIF | | | | | | | | |
| Dépôts | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Actions et valeurs assimilées | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Obligations et valeurs assimilées | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Titres de créances | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| OPC | 1 375 446,70 | 2,69 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Opérations temporaires sur titres | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Créances | 229 131,40 | 0,45 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Comptes financiers | 890 215,14 | 1,74 | 1 261,60 | 0,00 | 1 044,12 | 0,00 | 1 864,85 | 0,00 |
| PASSIF | | | | | | | | |
| Opérations de cession sur instruments financiers | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Opérations temporaires sur titres | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Dettes | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Comptes financiers | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| HORS-BILAN | | | | | | | | |
| Opérations de couverture | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Autres opérations | 3 272 529,76 | 6,40 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |

3.5. CRÉANCES ET DETTES: VENTILATION PAR NATURE

| | Nature de débit/crédit | 29/12/2023 |
|--------------------------|----------------------------------|------------|
| CRÉANCES | | |
| | Rétrocession de frais de gestion | 47 468,54 |
| | Dépôts de garantie en espèces | 356 389,90 |
| TOTAL DES CRÉANCES | | 403 858,44 |
| DETTES | | |
| | Frais de gestion fixe | 41 374,03 |
| TOTAL DES DETTES | | 41 374,03 |
| TOTAL DETTES ET CRÉANCES | | 362 484,41 |

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

| | En parts | En montant |
|---|-------------|---------------|
| Parts souscrites durant l'exercice | 3 010,043 | 153 239,56 |
| Parts rachetées durant l'exercice | -53 851,410 | -2 725 455,99 |
| Solde net des souscriptions/rachats | -50 841,367 | -2 572 216,43 |
| Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice | 957 215,438 | |

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

| | En montant |
|---|------------|
| Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises | 0,00 |
| Commissions de souscription acquises | 0,00 |
| Commissions de rachat acquises | 0,00 |

3.7. FRAIS DE GESTION

| | 29/12/2023 |
|---------------------------------------|------------|
| Commissions de garantie | 0,00 |
| Frais de gestion fixes | 518 041,58 |
| Pourcentage de frais de gestion fixes | 1,04 |
| Rétrocessions des frais de gestion | 6 420,86 |

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

| | 29/12/2023 |
|-------------------------------|------------|
| Titres pris en pension livrée | 0,00 |
| Titres empruntés | 0,00 |
| | |

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

| | 29/12/2023 |
|--|------------|
| Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine | 0,00 |
| Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan | 0,00 |
| | |

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

| | Code ISIN | Libellé | 29/12/2023 |
|--------------------------------|--------------|---|---------------|
| Actions | | | 0,00 |
| Obligations | | | 0,00 |
| TCN | | | 0,00 |
| OPC | | | 44 353 278,85 |
| | FR0010042176 | DNCA ACTIONS EURO MICRO CAPS R | 1 896 046,00 |
| | FR0013343100 | DNCA ACTIONS SMALL & MID CAP EURO Part SI | 1 959 486,90 |
| | LU2703654009 | DNCA INV-BYND CLIMATE-WIEUR | 937 301,69 |
| | LU2217652499 | DNCA INVEST SICAV GLOBAL NEW WORLD SI | 1 344 846,00 |
| | LU0284395984 | EUR DNCA INVEST VALUE EUROPE IC | 862 676,00 |
| | FR0010948471 | DNCA SRI EURO QUALITY ID | 4 886 391,04 |
| | FR0013410040 | H2O EUROPEA SI C | 3 723 711,00 |
| | FR0013535960 | H2O MULTIBONDS SP IC | 10 348,66 |
| | LU1435382814 | LOOMIS SAYLES GLOBAL MULTI ASSET INCOME FUND | 2 132 640,00 |
| | LU1429558577 | H-SA LOOM US GRWTH EQ FD-S/A USD | 925 883,13 |
| | LU1469472473 | MIR EUR GREEN SUST BD FD SI EUR CAP | 2 358 504,00 |
| | FR0013349701 | MIROVA EUROFIDEME 4 FPS part A | 1 557 859,28 |
| | LU2193676785 | MIROVA GBL ENVIRON EQT FD Q EUR CAP | 929 016,00 |
| | FR0014001BR4 | NATIXIS JAPAN EQUITY PART N1 | 807 283,08 |
| | IE00BF92LV92 | Ossiam ESG Low Carbon Shiller Barclays CAPE US Sector UCITS | 1 386 567,00 |
| | LU1079841273 | OSSIAM SHILLER BRLY CAPE EUR | 4 307 262,50 |
| | FR0010177345 | OSTRUM ACTIONS CAC 40 M | 12 292 042,00 |
| | FR0007075122 | OSTRUM SRI MONEY I C | 153 241,92 |
| | FR0010885236 | OSTRUM SRI MONEY PLUS IC | 635 591,40 |
| | FR0012006989 | VEGA FRANCE OPPORTUNITES ISR IC | 1 246 581,25 |
| Instruments financiers à terme | | | 0,00 |
| | | | |
| Total des titres du groupe | | | 44 353 278,85 |

3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

| | 29/12/2023 | 30/12/2022 |
|--|------------|------------|
| Sommes restant à affecter | | |
| Report à nouveau | 3 799,96 | 0,00 |
| Résultat | 24 564,52 | 14 081,94 |
| Acomptes versés sur résultat de l'exercice | 0,00 | 0,00 |
| Total | 28 364,48 | 14 081,94 |

| | 29/12/2023 | 30/12/2022 |
|---|-------------|---------------|
| Affectation | | |
| | 10 111 21 | 10.000.57 |
| Distribution | 19 144,31 | 10 080,57 |
| Report à nouveau de l'exercice | 9 220,17 | 4 001,37 |
| Capitalisation | 0,00 | 0,00 |
| Total | 28 364,48 | 14 081,94 |
| Informations relatives aux parts ouvrant droit à distribution | | |
| Nombre de parts | 957 215,438 | 1 008 056,805 |
| Distribution unitaire | 0,02 | 0,01 |
| Crédit d'impôt | | |
| Crédit d'impôt attachés à la distribution du résultat | 31 430,12 | 1 193,81 |

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

| | 29/12/2023 | 30/12/2022 |
|---|--------------|------------|
| Sommes restant à affecter | | |
| Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées | 0,00 | 0,00 |
| Plus et moins-values nettes de l'exercice | 2 290 046,72 | 65 222,04 |
| Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice | 0,00 | 0,00 |
| Total | 2 290 046,72 | 65 222,04 |

| | 29/12/2023 | 30/12/2022 |
|---|--------------|------------|
| Affectation | | |
| Distribution | 0,00 | 0,00 |
| Plus et moins-values nettes non distribuées | 0,00 | 0,00 |
| Capitalisation | 2 290 046,72 | 65 222,04 |
| Total | 2 290 046,72 | 65 222,04 |

3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

| | 31/12/2019 | 31/12/2020 | 31/12/2021 | 30/12/2022 | 29/12/2023 |
|---|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|
| Actif net en EUR | 54 773 618,98 | 51 533 682,94 | 58 300 867,80 | 46 695 430,76 | 51 097 561,10 |
| Nombre de titres | 1 212 429,946 | 1 144 341,926 | 1 065 415,041 | 1 008 056,805 | 957 215,438 |
| Valeur liquidative unitaire | 45,17 | 45,03 | 54,72 | 46,32 | 53,38 |
| Capitalisation unitaire sur +/- values nettes | 2,75 | 1,00 | 2,58 | 0,06 | 2,39 |
| Distribution unitaire sur résultat | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,01 | 0,02 |
| Crédit d'impôt unitaire | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,001 | 0,00 (*) |
| Capitalisation unitaire sur résultat | -0,16 | -0,16 | -0,26 | 0,00 | 0,00 |

^(*) Le crédit d'impôt unitaire ne sera déterminé qu'à la date de mise en distribution, conformément aux dispositions fiscales en vigueur.

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

| Désignation des valeurs | Devise | Qté Nbre ou nominal | Valeur actuelle | % Actif |
|---|--------|------------------------|-----------------|---------|
| Organismes de placement collectif OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non | | | | |
| professionnels et équivalents d'autres pays | | | | |
| FRANCE | | 40.000 | 4 000 040 00 | |
| DNCA ACTIONS EURO MICRO CAPS R | EUR | 42 200 | 1 896 046,00 | 3,71 |
| DNCA ACTIONS SMALL & MID CAP EURO Part SI | EUR | 15 | 1 959 486,90 | 3,84 |
| DNCA SRI EURO QUALITY ID | EUR | 64 | 4 886 391,04 | 9,56 |
| H2O MULTIBONDS SP IC | EUR | 2 | 10 348,66 | 0,01 |
| Lyxor Index Fund - Lyxor MSCI EMU Value (DR) UCITS ETF Dist | EUR | 10 400 | 1 265 358,64 | 2,48 |
| MIROVA EUROFIDEME 4 FPS part A | EUR | 150 | 1 557 859,28 | 3,05 |
| MULTI UNIT FRANCE SICAV LYXOR-CAC 40 DR ETF UCITS Dist | EUR | 31 600 | 2 342 880,88 | 4,59 |
| NATIXIS JAPAN EQUITY PART N1 | EUR | 7 650 | 807 283,08 | 1,58 |
| OSTRUM ACTIONS CAC 40 M | EUR | 4 900 | 12 292 042,00 | 24,05 |
| OSTRUM SRI MONEY I C | EUR | 12 | 153 241,92 | 0,30 |
| OSTRUM SRI MONEY PLUS IC | EUR | 6 | 635 591,40 | 1,24 |
| VEGA FRANCE OPPORTUNITES ISR IC | EUR | 6,5 | 1 246 581,25 | 2,44 |
| TOTAL FRANCE | | | 29 053 111,05 | 56,85 |
| IRLANDE | | | | |
| iShares MSCI USA ESG Screened UCITS ETF USD (Acc) | USD | 52 000 | 449 563,57 | 0,88 |
| Ossiam ESG Low Carbon Shiller Barclays CAPE US Sector UCITS | EUR | 13 000 | 1 386 567,00 | 2,72 |
| TOTAL IRLANDE | | | 1 836 130,57 | 3,60 |
| LUXEMBOURG | | | | |
| DNCA INV-BYND CLIMATE-WIEUR | EUR | 8 736,1515 | 937 301,69 | 1,83 |
| DNCA INVEST SICAV GLOBAL NEW WORLD SI EUR | EUR | 13 100 | 1 344 846,00 | 2,63 |
| DNCA INVEST VALUE EUROPE IC | EUR | 3 800 | 862 676,00 | 1,69 |
| LOOMIS SAYLES GLOBAL MULTI ASSET INCOME FUND H-SA | EUR | 18 000 | 2 132 640,00 | 4,17 |
| LOOM US GRWTH EQ FD-S/A USD | USD | 3 720 | 925 883,13 | 1,81 |
| MIR EUR GREEN SUST BD FD SI EUR CAP | EUR | 24 400 | 2 358 504,00 | 4,62 |
| MIROVA GBL ENVIRON EQT FD Q EUR CAP | EUR | 8 800 | 929 016,00 | 1,82 |
| OSSIAM SHILLER BRLY CAPE EUR | EUR | 3 700 | 4 307 262,50 | 8,43 |
| TOTAL LUXEMBOURG | | | 13 798 129,32 | 27,00 |
| ROYAUME-UNI | | | | |
| H2O EUROPEA SI C | EUR | 27 700 | 3 723 711,00 | 7,29 |
| TOTAL ROYAUME-UNI | | | 3 723 711,00 | 7,29 |
| TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents | | | 48 411 081,94 | 94,74 |
| d'autres pays Etats membres de l'UE | | | | |
| FRANCE | | | | |
| DIGITAL OPPORTUNITIES FUND A | EUR | 1 000 000 | 912 082,60 | 1,79 |
| DIGITAL OPPORTUNITIES FUND II PART A | EUR | 700 000 | 222 720,45 | 0,43 |
| EPF III A FCPR | EUR | 50 | 0,00 | 0,00 |
| FCPR AXA CO INV F II | EUR | 14 000 | 896,00 | 0,00 |
| FCPR FONDINVEST VIII A | EUR | 500 | 17 336,81 | 0,03 |
| FONDINVEST 7 PART A | EUR | 500 | 44 067,34 | 0,09 |
| IRIS CAP FD 2 PART A | EUR | 490 000 | 19 930,47 | 0,04 |
| IRIS CAP FD 2 PART B | EUR | 10 000 | 0,00 | 0,00 |
| RHON-ALP.AUV.BOURG.PME2 FCPR A | EUR | 800,462 | 3 433,98 | 0,01 |
| RHON-ALP.AUV.BOURG.PME2 FCPR C | EUR | 231 | 108,57 | 0,00 |

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

| Désignation des valeurs | Devise | Qté Nbre ou nominal | Valeur actuelle | % Actif Net |
|--|--------|------------------------|-----------------|----------------|
| SCIENCE ET INNOV.2001 A FCPR | EUR | 49 950 | 49,95 | 0,00 |
| SCIENCE ET INNOV.2001 B FCPR | EUR | 50 | 0,00 | 0,00 |
| SCIENCE ET INNOV.2001 FCPR BA | EUR | 6 487 | 64,87 | 0,00 |
| SCIENCE ET INNOV.2001 FCPR BB | EUR | 130 | 0,00 | 0,00 |
| TOTAL FRANCE | | | 1 220 691,04 | 2,39 |
| TOTAL Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE | | | 1 220 691,04 | 2,39 |
| TOTAL Organismes de placement collectif | | | 49 631 772,98 | 97,13 |
| Instruments financier à terme | | | | |
| Engagements à terme fermes | | | | |
| Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé | | | | |
| DJES BANKS 0324 | EUR | 87 | -1 740,00 | 0,00 |
| EURO STOXX 50 0324 | EUR | 18 | -8 325,00 | -0,02 |
| SP 500 MINI 0324 | USD | 15 | 83 069,30 | 0,16 |
| TOTAL Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé | | | 73 004,30 | 0,14 |
| TOTAL Engagements à terme fermes | | | 73 004,30 | 0,14 |
| TOTAL Instruments financier à terme | | | 73 004,30 | 0,14 |
| Appel de marge | | | | |
| APPEL MARGE CACEIS | USD | -91 762,5 | -83 069,30 | -0,16 |
| APPEL MARGE CACEIS | EUR | 10 065 | 10 065,00 | 0,02 |
| TOTAL Appel de marge | | | -73 004,30 | -0,14 |
| Créances | | | 403 858,44 | 0,79 |
| Dettes | | | -41 374,03 | -0,08 |
| Comptes financiers | | | 1 103 303,71 | 2,16 |
| Actif net | | | 51 097 561,10 | 100,00 |

| Parts ECUREUIL TONIQUE | EUR | 957 215 438 | 53.38 |
|------------------------|-----|--------------|-------|
| Faits Econedic Tonique | EUK | 331 Z 13,430 | 55,50 |

Complément d'information relatif au régime fiscal du coupon

Décomposition du coupon : Part ECUREUIL TONIQUE

| | NET GLOBAL | DEVISE | NET UNITAIRE | DEVISE |
|--|------------|--------|--------------|--------|
| Revenus soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire | 0,00 | | 0,00 | |
| Actions ouvrant droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire | 19 144,31 | EUR | 0,02 | EUR |
| Autres revenus n'ouvrant pas droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire | 0,00 | | 0,00 | |
| Revenus non déclarables et non imposables | 0,00 | | 0,00 | |
| Montant des sommes distribuées sur les plus et moins- values | 0,00 | | 0,00 | |
| TOTAL | 19 144,31 | EUR | 0,02 | EUR |

